

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

N° 328
M A I
1 9 9 6

B B R R S S

JEUNES... PASSEZ VOTRE CHEMIN, Le Gouvernement dégraisse...

"Il faut préférer une Fonction publique moins nombreuse mais plus efficace... à une Fonction publique qui fait de la mauvaise graisse". Par cette petite phrase le premier ministre ne fait preuve ni d'un grand tact ni d'un grand respect pour les fonctionnaires, mais il annonce clairement les objectifs du gouvernement : il faut tailler dans le lard et ça va faire mal !

En quoi le fait d'être moins nombreux rendrait forcément plus efficace ? Pas la peine de le démontrer - l'efficacité n'est là que pour faire joli, pour faire soucieux de l'intérêt général - ce qui compte c'est de tailler à la hache dans les dépenses publiques utiles tout en continuant les exonérations fiscales et cadeaux de toutes sortes dont bénéficie le patronat.

Au cours du débat d'orientation budgétaire des 14 et 15 mai dernier, le ministre du budget, Jean Arthuis, annonce la facture pour la cure d'amaigrissement des dépenses publiques : 60 milliards de francs en 1997 et 200 milliards dans les 5 prochaines années. Comment les trouver ? En supprimant 10 000 emplois de fonctionnaires par an pendant 3 ans et en faisant la chasse aux fraudeurs du RMI et autres profiteurs des allocations de chômage...

Et que deviennent les promesses électorales d'allégement des impôts ? Rassurez-vous, elles sont parfaitement tenues : 15 milliards

d'allégement fiscaux pour les entreprises en zones franches, de réduction d'impôt sur les sociétés pour les PME et autres majorations des "coefficients d'amortissement dégressif".

Moins d'emplois, moins de protection sociale, moins de droits, moins de garanties collectives, moins de salaires, faudra-t-il encore beaucoup de "moins" pour réagir ?

Le mécontentement est grand, même s'il s'exprime de manière inégale. L'action du 21 mai contre l'asphyxie budgétaire et les suppressions d'emplois a rassemblé plus de 2000 personnes à Paris et en Province. Il faut rassembler plus encore pour faire reculer les directions et le gouvernement.

Il n'est pas possible d'accepter la quasi impossibilité pour les jeunes d'accéder aux emplois statutaires, il n'est pas possible de laisser détruire la recherche publique. C'est à nous, syndiqués du SNTRS-CGT, que revient la responsabilité de faire entrer en résistance le nombre de collègues nécessaire pour gagner.

Jocelyne LEGER
Membre du Bureau National.

SOMMAIRE

Pages 3-4-5

A PROPOS DE LA "RÉFORME" DE L'ETAT
Le texte intégral de la "Réforme" (82 pages) sera adressé sur demande.

Page 6

LA MOBILITE : les AFIP (réunion du 22/5/1996)

Pages 7-8

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (du 6/6/96).
Hygiène et Sécurité et Médecine de prévention.
Le CR complet du 6/6 sera publié avec celui CTP du 19/6.

Pages 9-10

TRIBUNE LIBRE
LES ACMO : un débat nécessaire...

Pages 10-11

Contribution au débat sur l'avenir de l'INIST...

Pages 12 à 20

JOURNEE D'ETUDES SUR LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE ET L'EMPLOI du 22/5/96
Contributions au débat :

- Travail et qualification : OM. Pascault
- Quelles recherches, pour quelles finalités scientifiques, notamment en Sciences Sociales et quels moyens leur revendiquer : JC. Garnier
- Développer une action revendicative qui s'appuie sur une action à la base pour plus de transparence et de démocratie dans les unités... : F.Ollivier.

Page 20

Nécrologie : nous avons perdu des amis...

Page 21

CAES : Conseil d'Administration (2-3/4/96)

Pages 22 à 24

22ème CONGRES du SNTRS-CGT
Ouverture de la Tribune de discussion...
Contribution de JP Lacharme.

Page 24

SOLIDAIRES POUR LE PLEIN EMPLOI EN
FRANCE ET DANS LE MONDE - G 7 LYON

Pages 25-26

SCIENCES, ETHIQUE ET SOCIETE
Colloque international sous le patronage de
l'UNESCO - FMTS - WFSW -
16-17-18 septembre 1996 Maison de l'UNESCO

Page 27

INRA : CONTRAT D'OBJECTIF ET VACHE
FOLLE : des échos de nos camarades de la CGT INRA.

Page 28

DROIT DE GREVE : PAS TOUCHE
Une déclaration de la CE de la CGT

Le SNTRS-CGT RASSEMBLE les Chercheurs,
les ITA, les Thésards, les CDD, les CES du
CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA.
Proposez l'adhésion à vos collègues.

22ème Congrès du SNTRS-CGT 26-27-28-29 novembre 1996 à ORSAY

Une première
tribune de discussion
est insérée dans ce BRS.
C'est une invitation au débat.
A vos plumes...

Attention

Les élections aux CAP du CNRS auront lieu
du 2 juillet au 11 septembre 1996.
Date limite de réception des votes le 11/9/96

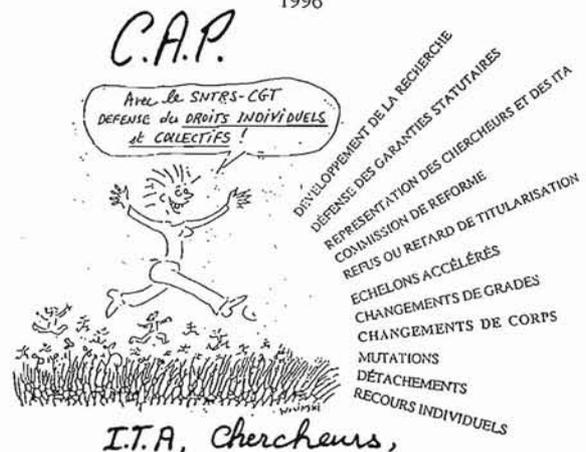
VOTEZ et faites VOTER
dès réception du matériel.

Pour la campagne électorale, vous disposez
d'une affiche jaune en pages centrales de ce BRS.

Un BRS spécial CAP sera routé début juillet.
avec un encart "4 pages" à diffuser aux électeurs.

Dans le cas où certains électeurs ne recevraient pas le
matériel électoral, ils doivent faire
une demande écrite avant le 2 septembre 96.
auprès de Mr KERBER CNRS Bureau des élections CAP
3, rue Michel-Ange 75794 PARIS Ccdex 16

Elections aux Commissions Administratives Paritaires du CNRS
1996



En défendant vos droits individuels
vous défendez les droits collectifs.
Carrières, Mobilités, Formation, Primes de Recherche, Conditions de travail :
Saisissez les élus SNTRS-CGT à la CAP

Agissez avec la CGT
VOTEZ ET FAITES VOTER
pour les listes présentées par le
SNTRS-CGT

A propos de la "Réforme" de l'Etat ...

Quelques notes de lecture

Le gouvernement s'appuie sur des aspirations légitimes des "usagers", pour remettre en cause les services publics dans leurs fondements mêmes.

Cette réforme est, pour le gouvernement, à la fois, une fin et un moyen. Une fin en ce sens que, par cette "réforme", il s'aligne sur les directives européennes et applique, en ce domaine aussi, le traité de Maastricht. Pour notre secteur, par exemple : "La recherche doit aider à améliorer la compétitivité des entreprises" (article 132F). Un moyen car il ne se laisse pas imposer cette politique. Il va au devant en essayant par tous les moyens de remettre en cause les services publics, en mettant en oeuvre des dispositions qu'il a lui-même élaborées. C'est aussi sa politique qu'il met en place !

La conception européenne de la fonction publique

Cette conception, que partage le gouvernement, vise à réduire la Fonction Publique d'Etat à ce que l'on appelle la "fonction publique régaliennne" : la police, la justice, l'armée et la diplomatie. Seuls les agents de l'Etat dépendant de celle-ci bénéficieraient d'un statut de titulaire. Pour le reste de la Fonction publique et des services publics : les activités sont, soit concédées à des entreprises privées, soit exercées par des agents publics sur contrats. La préférence du gouvernement allant à des contrats individuels plutôt qu'à des statuts de contractuels.

Que savons nous aujourd'hui de cette "Réforme" ?

Nos informations proviennent de documents officiels remis aux syndicats pour le Comité Technique Paritaire Ministériel du 4 avril et d'un autre document, officiel lui aussi, mais que le gouvernement aurait bien aimé ne pas voir en notre possession (voir SNTRS info n° 6 du 29 mars 1996).

Leur lecture est déjà très instructive. Surtout quand on relie celle-ci avec les événements récents dans les différents secteurs de la Fonction Publique et des services publics, dans les organismes de recherche, à la SNCF, aux PTT, à l'EDF-GDF, aux Télécom, au GIAT, ...

Derrière des titres de chapitres visant à rassurer : "Placer les citoyens au coeur des services publics", "Rénover la gestion des ressources humaines", "Déléguer les responsabilités", "Mieux décider - Mieux gérer", c'est de mesures aux conséquences graves qu'il s'agit.

Premier sujet — "Placer les citoyens au coeur des services publics" — si le titre est généreux les propositions visent à en faire plus avec moins de personnes : "services publics polyvalents", "maisons des services publics", "faciliteur administratif", "programme d'amélioration de l'accueil", "rénovation des services de l'Etat chargé des étrangers", "renforcement des droits des citoyens vis-à-vis des services publics" et la cerise sur le gâteau "une série de mesures à l'intention des personnes démunies ou sans domicile fixe : exercer effectivement leur droit de vote, ouvrir un compte

bancaire ou postal (...)" et pas de prendre des mesures pour leur offrir les moyens de sortir de leur situation (!?).

Tout cela à un moment où — monnaie unique oblige — le gouvernement prévoit, pour réduire le déficit budgétaire, de ne plus recruter sur les postes libérés (donc de procéder à des milliers de suppressions d'emplois). Les seuls secteurs semblant échapper à ces suppressions seraient la police et la justice. La mise en oeuvre de ces mesures se feront donc par des redéploiements massifs de personnels. La réforme prévoit d'ailleurs 7000 transferts de postes de titulaires des services centraux des ministères vers d'autres affectations.

L'emploi sacrifié :

Après les suppressions de postes des années 1994-1996, le gel des postes d'ITA, l'annonce d'une année blanche de recrutement dans les EPST (peu ou pas de recrutements), les priorités affichées, il y a peu de temps, par le gouvernement en ce domaine de l'emploi pour la Fonction Publique sont de nature à inquiéter plus fortement encore. Juppé n'hésite pas à afficher son mépris pour les travailleurs en général et insulte les personnels de l'Etat en considérant que des dizaines de milliers d'entre eux sont inutiles (la "mauvaise graisse"). Cela à un moment où le manque de postes se fait sentir dans tous les services publics et où la dégradation des conditions de travail liée aux suppressions d'emplois met en danger le service public lui-même.

La traduction concrète de la politique de Juppé et de son gouvernement : 10000 emplois en moins par an dans la Fonction Publique.

Second sujet — "Rénover la gestion des ressources humaines" — cette partie est lourde de dangers. Il suffit pour cela de se référer à la gestion des "ressources humaines" au CNRS pour s'en convaincre.

Le document parle de "Mieux connaître les ressources humaines et mieux utiliser les compétences", "faire de la formation un vecteur de la réforme de l'Etat", "Adapter l'encadrement supérieur aux mutations de l'administration", "Rénover la procédure de notation et d'évaluation individuelle", "Promouvoir la mobilité et la polyvalence professionnelle", "Rénover le régime des rémunérations", "Mener la réforme de l'encadrement supérieur".

A propos de "promouvoir la mobilité" derrière ce titre se profilent des modifications statutaires. Le projet propose, par **fusion de corps**, de passer de 900 corps "vivants" de fonctionnaires de l'Etat à 500. Il propose également de réduire le nombre de corps "en voie d'extinction" de 2/3 en trois ans. Il n'est pas utile de discourir longuement pour faire comprendre que cela peut permettre, pour des corps dérogatoires aux règles Fonction Publique, des remises en cause importantes.

Les **mesures Durafour** en ont été le prétexte : la normalisation des corps EPST par rapport aux corps type fonction publique (catégorie B et C) facilite la

mise en oeuvre de cette politique de mobilité et de regroupement de corps et donc la perte de maîtrise possible des organismes de la gestion des personnels. Pour les **corps d'ingénieurs** se prépare, dès 1996, "une étude approfondie des métiers exercés par ces corps et le ministre de la Fonction Publique) proposera, à partir de cette analyse, des regroupements de corps". Le texte parle également de la possibilité de regrouper "en corps interministériels d'attachés, de secrétaire administratif, d'adjoint et d'agent administratif les quelques 140 corps d'administration générale". De même pour la filière ouvrière ou "le regroupement des 160 corps existants sera également étudiée".

Un passage de ce texte concernant la mobilité est à lire avec la plus grande attention : "les dispositions qui, dans le statut général des fonctionnaires ou dans les statuts particuliers, entravent la mobilité géographique et fonctionnelle des agents, au sein de la fonction publique de l'Etat et entre les trois fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales, Hôpitaux) ... devront, chaque fois que cela est possible, être supprimées".

Rappelons tout de même que les principaux freins à la mobilité sont les politiques de l'emploi menées par les administrations et les suppressions de postes. **Il y bien longtemps déjà que nous avons compris que, ce qui représentait des garanties pour les personnels étaient considéré comme des entraves insupportables pour l'administration et le gouvernement.** La menace proférée ici à peine voilée : le passage en CAP, la garantie d'emploi (même si elle reste relative), les articles 240 et 241 de notre statut-cadre seraient ils, aux yeux de l'administration et du gouvernement, des "entraves" qu'il faudrait supprimer ?

La question des statuts

Il n'est pas exagéré de penser que nos statuts peuvent être remis en cause, à court ou moyen terme. **L'existence de certains corps est déjà en jeu :** nous connaissons l'avenir précaire des **corps de catégorie C** et le danger que court le corps des **Assistants ingénieurs**. Maintenant le corps des **Chargés de Recherche** est lui aussi dans le collimateur des "déréglementeurs" : certains au pouvoir reprennent l'idée exprimée (dans la presse) il y a quelques années par un certain Apfelbaum. Il s'agirait de ne recruter les chercheurs sur poste statutaire qu'au niveau de Directeur de Recherche et aux alentours de 40 ans. Toute la période précédant ce recrutement serait réservée à une précarité totale. Ceux qui n'auraient pas le bonheur de bénéficier d'un recrutement dans la recherche publique ou dans une entreprise seraient donc "jetés".

Les rémunérations

Si est réaffirmé "l'intérêt de la grille des classifications et des rémunérations" et "les avantages d'une dissociation du grade détenu par le fonctionnaire et de la fonction exercée" (principe essentiel à nos yeux - NDR), ce qui suit est plus inquiétant "il est proposé de clarifier et simplifier, en priorité, les régimes d'indemnités et de primes des corps faisant l'objet de fusions et de regroupements".

Peut-on croire qu'ils ne le feront que pour ces derniers ? Et, dans le cas des fusions de corps, le risque est grand d'un alignement par le bas.

Pour l'encadrement supérieur : il est proposé "la généralisation du contrat d'objectif définissant clairement la mission dont est personnellement investi chaque responsable, l'amélioration du processus d'évaluation des cadres, jugés sur la réalisation de leurs objectifs, enfin la mise en place d'instruments permettant aux hauts fonctionnaires d'encadrer correctement leur équipe".
Nous n'en saurons pas plus !

Troisième sujet — déléguer les responsabilités

— On peut lire, entre autres, dans ce chapitre "Parachever, garantir et piloter la déconcentration", "Renforcer l'Etat territorial", "Préciser le rôle des établissements publics et de certains organismes publics", "Développer le partenariat avec d'autres acteurs publics ou professionnels".

La déconcentration, telle que le prévoit le gouvernement, se mettrait en place au prix d'un "redéploiement (de 10%) des ressources humaines vers les services déconcentrés". Autre refrain déjà connu "des contrats pluriannuels d'établissement seront systématiquement conclus, à partir de 1996 entre les administrations et l'ensemble des établissements publics placés sous leur tutelle". On ne part pas ici de l'idée qu'il améliorer le service public : il s'agit de créer toutes les conditions pour imposer, jusqu'au niveau le plus bas, la politique définie en haut. Il ne s'agit pas non plus de déléguer quelque pouvoir que ce soit mais de contrôler, piloter les établissements.

L'avenir des EPST

Le texte qui nous a été transmis pour le CTPM nous inquiète. Cette inquiétude est encore renforcée par la lecture du second texte, plus court mais bien plus précis.

Sommes-nous à la veille d'une restructuration générale des EPST et plus généralement de tous les organismes publics de recherche ?

C'est ce que peut laisser penser la "Proposition n°105" de la "Réforme n°17" du "Plan Triennal de Réforme de l'Etat" qui sous le titre général "Réduire le nombre des Etablissements publics" indique qu'il "faut clarifier les missions et l'organisation des grands Organismes de Recherche", que "la carte des organismes de recherche (pour la totalité ou pour partie de leurs missions) apparaît particulièrement complexe" et que "cette situation apparaît d'autant plus complexe que certains de ces établissements interviennent sur des sujets connexes et que le poids du CNRS est évidemment considérable, ce qui n'est pas sans entraîner une rigidité certaine dans la gestion des moyens" (...) "cette situation pose (...) le triple problème du pilotage du dispositif, de l'évaluation des recherches et de l'utilisation des importants moyens publics engagés(...)".

Il y est ajouté que "les grands laboratoires devraient pouvoir bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion en étant érigés en véritables

"centres de responsabilité" (gestion des crédits avec tableaux de bord - choix des collaborateurs...)"

Le gouvernement apparaît pressé puisque "dans un délai de 6 mois, le Ministre chargé de la Recherche proposera une réforme de l'ensemble de ces institutions afin

- de clarifier les missions et d'opérer les regroupements qui paraîtront opportuns,

- de mieux utiliser les moyens consacrés à chacun des grands champs de recherche (santé, sciences, sociales, aménagement,...

- de préciser les rôles respectifs des institutions de recherche et des agences d'objectifs qui peuvent constituer des outils de pilotage adéquats".

Ce texte (qui ne nous a pas été transmis officiellement) se conclut par : "Ces propositions feront ensuite l'objet des consultations interministérielles nécessaires afin de pouvoir être mises en oeuvre à partir du 1er janvier 1997".

Il ne s'agit pas d'un simple remodelage ou restructuration, mais d'un bouleversement total de l'organisation et des missions de la recherche publique qui se prépare dans le plus grand secret.

Le risque est grand de voir détruit irrémédiablement l'outil public de recherche que notre pays a mis plus de 50 ans à construire !

Quatrième sujet — mieux décider et mieux gérer — les grands titres de ce chapitre sont "Changer l'état central pour mieux décider", "Rénover la gestion publique".

Tout ce chapitre est consacré, en fait, à la réforme des modes de fonctionnement de l'Etat lui-même, à améliorer les moyens de pilotage et de contrôle sur l'ensemble de l'appareil d'Etat. Lorsque l'on y parle de "rénover la procédure de préparation du budget" ne vous y trompez pas : vous n'aurez aucun moyen nouveau d'intervenir dans sa préparation. Il s'agit pour le gouvernement de "mieux répondre aux enjeux actuels réduire les déficits publics par une plus grande maîtrise des dépenses et par une discussion approfondie des économies".

Tout cela peut être exprimé plus simplement : baisse des crédits et de l'emploi public et préparation d'annulations budgétaires.

Autres aspects de la politique proposée dans ce document : "Le travail interministériel doit être renforcé pour mieux prendre en compte la dimension européenne des politiques publiques" ; "Les administrations centrales seront réorganisées et leurs effectifs réduits (- 7000 emplois)" ; "Les opérations de passage à la monnaie unique européenne seront soigneusement préparées par l'Etat" ; "Dans un souci d'équité, afin de combattre les tentatives de fraude sur des prestations sociales soumises à conditions de ressources, les organismes sociaux auront accès aux informations sur les ressources des ménages, détenues par les services fiscaux (...)".

Sur ce dernier point vous remarquerez la diligence du pouvoir quand il s'agit de faire payer les travailleurs. Croyez vous que des mesures de rétorsions sont prévues pour faire payer leurs cotisations en retard par les entreprises et par

l'armée ? Croyez vous que des mesures sont programmées pour faire la chasse aux véritables fraudeurs ? Que nenni ! Deux poids, deux mesures. Comme le disait cyniquement Bayrou : les seuls à pouvoir être taxés ce sont les travailleurs. Les entreprises : "nous ne pouvons (voulons) leur imposer quoi que ce soit".

Rien n'est perdu

Depuis les grèves de décembre les discours sur les questions de restructuration se font plus prudents, même si sur le fond le gouvernement n'a renoncé à rien.

En ce qui concerne la recherche, depuis quelques semaines "on" laisse entendre que le remodelage des organismes de recherche serait abandonné. Comment peut-on croire cette information destinée à désamorcer l'action des personnels de la recherche ?

Cela montre que le pouvoir craint leur intervention dans le débat sur l'avenir du service public de recherche et des travailleurs scientifiques.

Ne relâchons donc pas la pression que nous avons commencé à exercer sur le gouvernement et les directions.

**Continuons de défendre le service public de recherche et ses missions,
Exigeons l'arrêt des gels et suppressions d'emplois,
Imposons des créations de postes,
Poursuivons l'action pour exiger des moyens financiers supplémentaires, et le paiement de la dette de l'Etat vis à vis des organismes de recherche.**

Texte rédigé par Jean OMNÈS



LA MOBILITE :

rencontre Direction CNRS/Syndicats

du 22 mai 1996.

Compte rendu par Irène FOURNIER.

Présents : Mrs Douchin, Pralon, Mme ?
FO, SNIRS, SNCS, CFTD, SNTRS-CGT

Mr DOUCHIN nous informe de la mise en place à titre expérimental (2 mois) d'un nouveau mode de mobilité. Ce service AFIP (Affichage de Fonction d'Intérêt Prioritaire) est opérationnel depuis le 7 mai jusqu'à la mi-juillet.

Objectif : accroître la mobilité sur la base du volontariat.

Un constat a été fait que l'appartenance des postes aux Directions Scientifiques était un obstacle à la mobilité. Désormais, il n'y a plus la notion de poste, seule est affichée la fonction prioritaire.

Les mouvements sont circonscrits aux fonctions prioritaires. Il n'y a pas de mobilité ailleurs, même pour les cas particuliers.

Les problèmes de rapprochement de conjoints doivent se résoudre dans ce cadre.

Les raisons : la situation actuelle de l'emploi des ITA au CNRS.

Le recrutement ne suffit pas à assurer les besoins. La direction souhaite restructurer par une mobilité accrue et obtenir une meilleure adéquation entre besoins des unités scientifiques et la volonté de mobiliser les personnels.

Pour localiser les emplois ouverts aux concours, le bilan de la mobilité sera fait vers la mi-juillet.

Les concours externes seront terminés le 1er décembre 1996 et l'embauche se fera en janvier 1997.

AFIP : 299 fonctions sont affichées, ce qui est supérieur au nombre d'emplois ouverts aux concours.

Ce sont les Directions scientifiques qui décident de ces fonctions (elles sont un reflet de ce qu'est l'arbitrage entre départements). Tous les départements présentent un volume de fonction qui est identique au volume attribué et ceci tout au long de ces 2 mois. Puis suivant les distortions, la distribution des concours rétablira les équilibres.

Le point sera fait tous les 15 jours et les listes affichées seront revues en fonction des résultats pour tenir compte des priorités et des mouvements.

Si le système au 15 juillet s'avère efficace. Il sera utilisé d'une façon permanente. Il peut y avoir plusieurs campagnes de 2 à 3 mois.

Les unités ne pourront pas s'opposer au départ d'un agent et elles ne recevront une fonction que si la Direction scientifique dont elles dépendent les considère comme prioritaires.

Disposition : les Délégations Régionales ont reçu l'information.

Les Directions scientifiques indiquent leurs choix prioritaires. La Délégation Régionale affiche le profil de l'emploi type. Seules les Délégations Régionales sont habilitées à traiter entre les agents et les responsables de laboratoire : les Directions Scientifiques n'interfèrent pas.

Les agents doivent consulter le minitel et prendre contact avec les responsables aux ressources humaines de leur région.

- les agents vont recevoir l'information avec le bulletin de salaire du mois de mai.

- les Directeurs bénéficiaires d'"AFIP" recevront une lettre. Ils auront à prendre contact avec la Délégation Régionale.

- tous les Directeurs de laboratoires seront informés du dispositif.

- il y aura un article dans le courrier du CNRS.

Les agents "autour" d'un niveau affiché peuvent être candidats : (ex. affiche AI : des T et des IE peuvent être candidats)

Le choix des "AFIP" : les Directeurs Scientifiques sont responsables du pilotage. Ils définissent les orientations (après avis et conseils).

On souhaite aplanir les difficultés de passage d'un département scientifique à un autre.

Relation AFIP et CIAT ?

C'est à la libre appréciation du département. Les fonctions affichées sont corrélées avec les postes réels (il y a environ 10% d'affichage en plus).

Le Comité de pilotage ? Il n'y a pas de représentants syndicaux. Comment assurer le contrôle ? C'est la Commission Mobilité qui aura le bilan final et qui réglera les éventuels conflits.

Conclusions : c'est une possibilité non négligeable pour les agents qui veulent bouger, d'essayer de le faire, car depuis plusieurs années, à part les postes "CIATES" ce n'était pas très facile.

Le gros problème c'est que les postes frais sont inférieurs aux départs (de toutes sortes) et que la direction va se permettre de restructurer dans les priorités du plan stratégique.

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 6 juin 1996 par Bernard BLANC

1- Projet d'Instruction générale sur l'Hygiène et la Sécurité et projet d'instruction relative à médecine de prévention du CNRS :

Le décret n° 95-690 du 9 mai 1995 modifie le décret n° 82-453 du 1982 du 28 mai 1982. Une circulaire conjointe du Ministre de la Fonction Publique et du Ministre du Budget, en date du 24 janvier 1996, en précise les conditions d'application. Nous n'en avons eu communication que le 1er juin.

Le CNRS nous soumet pour avis deux projets d'instructions.

La discussion s'engage sur le projet d'instruction relative à hygiène et la sécurité au CNRS.

Nous avons quelques difficultés à poser quelques questions et faire des commentaires préalables :

- Il existe actuellement au CNRS une seule instruction pour l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention. C'est un texte simple, clair et précis. Il est paru dans le B.O. du CNRS spécial n°1 de décembre 1991. Son élaboration avait fait alors l'objet de 2 ou 3 mois de discussions, pour aboutir à un texte consensuel.

- Aujourd'hui le CNRS propose de faire un nouveau BO du CNRS comportant :

- le texte du décret modifié
- le texte de la circulaire du 24 janvier 1996
- les textes des 2 instructions CNRS
- voire diverses notes CNRS complémentaires

L'ensemble constituera, selon nous, un document difficilement lisible pour les agents CNRS, puisqu'il faudra sur chaque question feuilleter l'ensemble des textes. Nous souhaitons que l'on se donne le temps de négocier un texte unique sur la base de l'instruction CNRS de 1991. En matière de sécurité plus qu'ailleurs la précipitation est néfaste !

M. Aubert répond qu'à ce rythme on n'avancerait pas... (il est vrai que le décret prévoit la discussion des conditions d'application dans un délai d'un an et que le CNRS, comme la plupart des établissements, a quelque retard...).

Comme la Direction s'appête à passer outre notre suggestion, nous proposons l'élaboration d'un brochure simplifiée "les droits des agents CNRS à l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention", selon le modèle de la plaquette "Le droit des agents CNRS à la formation permanente". M. Aubert accepte notre proposition. Affaire à suivre.

Nous passons ensuite à l'examen des amendements du SNTRS-CGT sur le projet d'instruction relative à l'hygiène et la sécurité :

-->page 2 §1.2 ;

Nomination de l'ACMO. En plus de la démocratie interne du labo, nous estimons que l'ACMO doit avoir la confiance de ses collègues pour être suivi lorsqu'il recommande le respect des règles de sécurité. Sa

nomination doit être consensuelle. Nous proposons d'ajouter :

"Le chef de service nommé, après avis du Conseil de l'unité, un agent...."

Notre amendement est accepté.

Nous faisons remarquer que l'annexe précisant les missions de l'ACMO... reste à rédiger.

-->page 4 §1.3.1

La circulaire FP stipule que :

"les agents chargés d'une fonction d'inspection doivent être nommés par décision du Directeur de l'établissement public", et non par des délégués régionaux. "Ils doivent être rattachés fonctionnellement au service de l'inspection générale propre à l'établissement ou à défaut au directeur de l'établissement."

M. Aubert explique la différence entre :

- délégation de pouvoir : le Directeur général ne peut plus signer à la place du mandataire,
- délégation de signature : l'autorité délégataire peut signer encore un texte, le mandataire aussi.

Le Délégué Régional a donc une délégation de pouvoir du Directeur Général pour nommer l'Inspecteur Régional d'Hygiène et Sécurité (nouveau nom - non discutable - de l'ingénieur régional).

--> Pour la mission de l'ACMO, l'instruction CNRS de 91 précisait que :

- le directeur d'unité donne à l'ACMO les moyens et le temps nécessaires à l'exercice de sa mission
- il lui permet de participer aux stages de formation sur la sécurité organisés par le CNRS et aux réunions d'information proposées périodiquement par l'ingénieur régional d'hygiène et sécurité et éventuellement à d'autres stages spécifiques
- le directeur d'unité veillera particulièrement à ce que les tâches exercées par l'ACMO dans le domaine de l'hygiène et la sécurité soient prises en compte dans sa notation et soient valorisées dans le déroulement de sa carrière

Cette phrase avait été rajoutée car lorsque le dossier de certains chercheurs sont examinés au Comité National par les sections adéquates, un chercheur mentionnant qu'il est ACMO dans son laboratoire était mal vu, car pendant qu'il est ACMO il ne fait pas de science.

Pour nous, il est significatif que dans les annexes on a défini les missions du Directeur d'unité et du Délégué régional, *mais pas celles de l'ACMO, ni celles des Inspecteurs (régionaux ou généraux)*. Ceux-ci se trouvent placés en situation de plus grande dépendance de l'autorité administrative représentée par les premiers. C'est notre plus important grief au dernier décret.

Pour le CTP, il n'est pas question de discuter les termes de "l'accord" Fonction publique de 1994 qui a conduit au décret de 95..(Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous demandons).

-->page 5 §1.4

- remplacer "comité local" par "comité régional"

--> En ce qui concerne le droit de retrait, qui est "le directeur de l'autorité administrative", nous pensons que c'est le directeur d'unité, mais il serait utile que ce point soit précisé.

Ces deux amendements avaient été également proposés par le service juridique du CNRS, qui propose également un amendement précisant les conditions dans lesquelles un directeur de labo peut déléguer à un chef d'équipe, sans pour autant exonérer le directeur d'unité de ses responsabilités.

Ces amendements sont adoptés sans discussion.

-->2.2

Qui sera le secrétaire du CCHS ? l'inspecteur général ?
Il faudrait préciser que " Le secrétaire du comité central établit une synthèse des activités du dit CCHS à l'intention du CTP Central. C'est d'accord.

-->2.1

Qui sera secrétaire du CHS régional ? l'inspecteur régional ?

On peut interpréter le texte écrit comme suit : l'inspecteur régional d'hygiène et de

"L'inspecteur régional établit une synthèse des activités du CHS régional adressé à L'Inspecteur général d'H et S, établit une synthèse de ses activités (les siennes) à l'intention du CTP. Le CTP va vite être débor-dé...Nous proposons :

"L'inspecteur régional établit une synthèse des activités du CHS régional adressé à l'Inspecteur général d'H et S. Cette synthèse est examinée par le CCHS"

Le décret précise que les CHS central et régional sont situés auprès d'un CTP. On ne change pas le texte de l'instruction, mais dans la pratique on fera comme nous proposons...

--> Quelle sera la composition des différents CHS ?

Sans changement. Cette question n'est pas anodine, puisque la constitution de certains CHS montre une certaine confusion entre représentants du personnel, représentants de l'Administration et membres de droit. La vigilance s'impose : référez vous au texte du décret.

--> Comment seront désignés les représentants du personnel : Par les organisations syndicales habilitées à présenter des listes aux élections des CAP et selon la représentativité issue de ces élections. Naturellement, c'est sans changement.

--> Aucune mention n'est faite dans le projet de l'instruction à l'article 5.5 du décret du 9 mai 1995 permettant à un membre de CHS, lorsqu'il constate une cause de danger grave et imminent, notamment par l'intermédiaire d'un agent qui a utilisé son droit de retrait, d'en aviser le chef de service, de procéder à une enquête et en cas de divergence sur la réalité du danger, ou sur les façons de le faire cesser, de demander, dans les 24 heures qui suivent son intervention, une réunion du CHS.

Dans les Unités où il n'existe pas de CHS, qui se réunira d'urgence, le conseil de laboratoire, le CHS régional, le CHS de l'université s'il s'agit d'une unité hébergée dans d'université ?

Si ces CHS ne se réunissent presque jamais, qui jouera ce rôle ?

La réponse est quelque part dans l'un des textes !

--> le SNCS souhaite que "doit" remplace "peut" ("Si les locaux appartiennent à un autre établissement (unité propre de recherche hébergée), la sécurité générale relève de cet établissement. Le cas échéant, une convention peut préciser les modalités d'intervention du CNRS quant à la sécurité, et notamment la mise en conformité de ces locaux". Finalement, on remplace "peut préciser" par "précise".

Vote sur le projet d'instruction : Unanimité Pour, sauf 1 abstention (1 SNTRS)

Projet d'Instruction sur la médecine de prévention :

Contrairement au projet d'instruction sur l'hygiène et sécurité, le projet d'instruction sur la médecine de prévention est satisfaisant.

Nous rappelons le problème du statut des Médecins de prévention, vieux comme le CNRS... Regrettons qu'il ne trouve pas encore aujourd'hui le commencement d'un début de solution.

Il est indiqué, page 4, qu'au CNRS la règle applicable vise à pourvoir à l'exercice d'un temps plein de médecine de prévention pour 1 500 agents avec ou sans exposition particulière. La Direction du CNRS est-elle prête à tenir ce pari ? Mme KARLI, médecin coordinateur rappelle qu'environ 70 % des agents CNRS sont considérés comme "à risques".

Nous rappelons, que pour Lyon, le médecin surveille 1 670 personnes (1 237 agents titulaires et 433 non permanents - BDI, CDD, CES, vacataires...). Pour cela il effectue 2 vacations le mardi et jeudi après midi et une vacation toutes les 2 semaines le lundi. Il ne peut statutairement faire plus de vacations.

Il faudrait aussi 1/2 poste d'infirmier supplémentaire.

On nous rappelle que certaines circonscriptions de 700 ou 1000 agents ne disposent d'aucun poste de personnel infirmier...

Nos amendements ;

--> **Page 5 : ajout :**

Le médecin de prévention travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur régional de H et S idem page 8 § : Enquête après AT...

D'accord.

--> **Page 6**

Pourquoi préciser dans l'instruction le recrutement du personnel infirmier par *détachement*, et s'exclure ainsi, a priori, toute autre possibilité de recrutement par une autre voie (concours externe notamment)?

M. Douchin explique que le statut des ITA CNRS ne permet pas d'offrir aux infirmiers et assistants sociaux des perspectives de carrière souhaitables.

Le SNIRS intervient vigoureusement. Il voterait contre le projet d'instruction, qu'il approuve par ailleurs, si le texte reste en l'état... Les autres syndicats interviennent également dans le même sens. Les mots "par détachement" sont retirés.

--> **Page 9**

En ce qui concerne la visite effectuée par l'agent qui vient d'être embauché chez un médecin agréé, le CNRS devra faire attention au choix de ce médecin, car le CNRS n'est pas le Ministère des Finances, et les risques rencontrés au CNRS y sont différents.

C'est pour cela que le médecin de prévention voit aussi l'agent avant qu'il commence à travailler (aptitude au poste de travail).

--> **Page 11**

Les autres visites :

Nous proposons de reprendre la formulation de l'instruction de 91, qui nous semble beaucoup plus claire... pour tout le monde :

"Après une absence pour cause de maladie professionnelle ou d'accident de service, après congé maternité, après une absence d'au moins vingt et un jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, en cas d'absences répétées, au retour de mission dans les pays à risques, les agents bénéficient d'un examen par le médecin de prévention, lors de la reprise du travail ou au plus tard dans un délai de huit jours suivant cette reprise".

Mme Karli approuve. Notre amendement est accepté, après remise en forme.

Vote sur le projet d'instruction : Unanimité Pour.

Tous les documents évoqués ci-dessus seront donc publiés dans un B.O. du CNRS. Ils sont disponibles sur demande au SNTRS-CGT.

LES ACMO : un débat nécessaire...

Tout le monde a entendu parler des ACMO, certains les ont vus, d'autres les ont peut-être touchés mais ils n'en sont pas vraiment sûrs, d'autres encore pensent avoir eu à faire à eux mais ils n'en ont pas la preuve ; certains ont le vague sentiment d'être ACMO parce qu'ils se souviennent avoir dit oui à une proposition anodine d'un ingénieur de sécurité, les justes eux, ceux qui ont la foi, pour qui l'hygiène et la sécurité est un sacerdoce, ont la certitude d'être ACMO.

MAIS QUI SONT-ILS ?

DES BENEVOLES NOMMES ET COUVERTS PAR L'ADMINISTRATION QUI OEUVRENT POUR L'INTERET GENERAL PENDANT OU EN DEHORS DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL

On peut constater qu'une nouvelle forme d'activité s'enracine: le travail bénévole au profit de l'employeur... Cela est intéressant d'autant plus que "le directeur d'unité veillera particulièrement à ce que les activités exercées par l'ACMO dans ce domaine soient prises en compte dans la notation et soient valorisées dans son déroulement de carrière" (BO du CNRS hygiène sécurité médecine de prévention, p16 III.2)

Autre constat, on voit de plus en plus souvent apparaître dans les textes officiels où les notes quelconques, le recours à la bienveillance de l'encadrement. Bienveillance de l'encadrement accompagnée de la motivation du personnel : "l'agent proposé doit être motivé par les questions touchant à la sécurité" p15 III.2, au cas où il serait bénévole sans être motivé, sait-on jamais.

Bien que le terme "bénévole" ne soit jamais mentionné dans les textes officiels, d'après moi une activité non rémunérée, dont on met en avant comme principe fondamental la motivation de l'heureux nommé est bénévole. Mais peut-être que cela se justifie : l'ACMO n'a qu'une tâche limitée qui peut facilement s'intégrer à son temps de travail sans l'entraver.

ALORS QUE FONT-ILS ?

ACMO = Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité

Il contrôle, sous la responsabilité du directeur d'unité le respect des règles de sécurité en vigueur dans l'unité aussi bien sur le plan du

fonctionnement des infrastructures que sur le plan réglementaire.

C'est un animateur qui doit sensibiliser, informer le personnel des consignes de sécurité.

Il participe et coordonne les visites des installations, ouvre les chantiers de l'unité.

Il assure le secrétariat du CHS.

Il rend compte à l'ingénieur hygiène et sécurité.

Il doit réaliser un historique critique de l'hygiène et la sécurité dans l'unité (mise en place du registre d'hygiène et sécurité, "tirer tous les enseignements des accidents de travail survenus dans l'unité").

Il doit faire des propositions de mesures préventives.

Il dépend directement du directeur d'unité.

Et tout cela sur son temps de travail, sans aucune reconnaissance véritable de qualification par rapport à sa mission. Si l'on résume quelques compétences sous jacentes à cette mission, l'ACMO doit savoir rédiger, écrire des rapports, avoir un esprit critique qui lui permet de synthétiser et interpréter objectivement des événements par rapport à des techniques d'analyse de situation, être pédagogue afin de transmettre des informations relatives à sa mission à toutes catégories d'employé. Cela suppose un acquis technique et intellectuel qui ne s'invente pas mais qui est le fruit de l'apprentissage et de l'expérience. A ceci il convient d'ajouter une reconnaissance suffisante de sa mission et de son utilité par son entourage professionnel afin que ses consignes soient respectées.

Croyez vous que l'ACMO ainsi défini, puisse donner tout le sérieux et la rigueur qu'exige sa mission, en adaptant son temps de travail dévolu à une autre activité et pour laquelle il reçoit un salaire ?

Une fois de plus l'administration du CNRS joue les irresponsables : elle ne donne aucune garantie statutaire à des agents prêts à s'investir dans la vie de leur unité ; cela ressemble à une tentative de récupération de bonne volonté. Une fois de plus, elle se donne bonne conscience en jetant des textes, des notes ou lettres de soutien, de recommandation, sous couvert et garant de

l'importance de celui qui la signe (préambule du directeur général au stage de formation des ACMO).

Or ce manque de rigueur, de suivi pratique, de reconnaissances légales, confirme ce que l'on savait déjà : ils ne sont pas à la hauteur de leurs engagements ; soit par cynisme, soit parce qu'"ils aimeraient bien avoir l'air mais ils n'ont pas l'air du tout". Dans les deux cas, ils tentent d'afficher un pouvoir qu'il n'ont pas : ils sont malhonnêtes.

Etre ACMO, cela est indéniable correspond à ... du vide. Pas de réflexion, on ne se pose pas de questions ! Allez ça roule, on trouvera toujours des bonnes poires. Cette activité est non reconnues,

aussi bien en terme de qualification que de responsabilité parce qu'il faut réfléchir à un problème un tant soit peu complexe : peut-on reconnaître de la même façon un ACMO /AJT et un ACMO/IE ? Pour l'un cela peut-être valorisant dans son travail, pour l'autre cela est moins sûr ; il suffit de voir la reconnaissance habituelle que l'on donne aux activités d'intérêt général procurant une surcharge de travail.

Le travail de l'ACMO dépend à la fois de la taille et de l'activité de l'unité. Le champ de ses compétences s'étend de la notion technique à la connaissance approfondie de technologies spécifiques à un ou plusieurs secteur d'activités. La reconnaissance de l'ACMO doit donc être appréciée différemment selon les cas. Il est vrai qu'il est plus simple et confortable de se cacher derrière de vagues soutiens moraux que l'on affirme avec vigueur (voir les textes officiels) que de s'installer à une table afin de définir une véritable place aux ACMO. Pourtant des solutions satisfaisantes existent ; quelques idées au hasard : reclassement, salaire supplémentaire, prime... Il faut réfléchir...à moins que cela soit immoral (de réfléchir).

Nous devons amener la direction à ouvrir une négociation sur ce sujet afin de changer cet situation de l'ACMO dont l'identité évolue. Je demande au bureau national du syndicat d'organiser des groupes de réflexions sur ce sujet afin que nos élus puissent aborder ce problème en CTP et en CHS.

Philippe ARSON
Section SNTRS-CGT du siège

CONTRIBUTION AU DEBAT SUR L'AVENIR DE L'INIST

Section SNTRS-CGT de l'INIST (Nancy, 15 mai 1996)

L'INIST a été créé en 1988 "en vue de constituer un pôle national de production et de diffusion de l'information scientifique et technique spécialisée à l'intention de la recherche et des entreprises"

Un peu malgré lui, le CNRS est resté seul pour la réalisation concrète du projet. Les tentatives de lui adjoindre d'autres partenaires institutionnels ont échoué mais, la volonté d'en faire un organisme indépendant (le N du sigle signifiait "national" à l'origine) existe toujours. Périodiquement la question de la transformation de son statut (actuellement une simple Unité de Service du CNRS) revient à l'ordre du jour.

Le CNRS est engagé lourdement (budget de fonctionnement et dépenses de personnel) dans un organisme qui a toujours dépassé largement le cadre de ses propres besoins et dont l'évolution récente l'en éloigne encore plus.

Nommée en avril 1993 la direction actuelle de l'INIST affiche une stratégie de recentrage des activités vers le monde économique et profite de la quasi autonomie initiée sous la direction de A. Kourilsky et de son éminence grise E. Eisenmann.

Quelques mois après son arrivée, C. Patou directeur de l'INIST annonce les grandes lignes d'un projet d'orientation pour l'INIST. Nous avons à ce moment alerté les autorités de tutelle sur les dangers potentiels de ce projet (cf : document en annexe).

Trois ans plus tard, nous sommes obligés de constater que d'une part ce projet n'a été réalisé que dans son volet "Contenu Optimum des Bases" (COB) et que, d'autre part, il a engendré une situation très dégradée rendant l'avenir de l'INIST très incertain.

Le souci de restaurer un service public de qualité, celui de ne pas gaspiller les deniers publics ainsi que la volonté du personnel de l'INIST de reconquérir sa dignité professionnelle et de préserver son avenir nous conduisent à dresser le bilan du projet de la direction de l'INIST et à demander que des actions soient entreprises pour redresser la barre.

Nous savons pertinemment que le CNRS n'est pas le seul maître de la destinée de l'INIST, mais l'histoire lui donne une responsabilité particulière qu'il a toujours su assumer.

BILAN DU "PROJET PATOU" (texte non reproduit)

RESTAURER LA QUALITE DES SERVICES

Le constat de l'incapacité de la direction de l'INIST et de son encadrement à mener à bien ses propres propositions allié à une désorganisation permanente des structures de travail, et à une

gestion des compétences davantage basée sur le soutien inconditionnel de l'équipe dirigeante que sur l'efficacité, plonge le personnel dans une profonde lassitude. Les nombreuses demandes de mobilité ne sont que le témoignage de la dégradation ambiante.

Cette incapacité repose sur deux constats :

- la direction a trop tendance à considérer un exposé d'objectifs comme les bases concrètes d'un projet. Ce qui conduit à opérer sa réalisation sur des choix non effectués, des directives non déclarées, des spécifications incohérentes voire inexistantes.
- dans le même ordre d'idée, la conception d'un projet s'arrête à l'exposé de ses objectifs et oublie tous les aspects liés aux conditions de sa réalisation à savoir la

gestion des étapes de transition pour passer d'une situation antérieure à une situation future.

D'une façon générale, les projets de la direction sont très ambitieux mais incompatibles avec les savoir-faire de l'encadrement. Plus grave, les projets moins ambitieux mais réalistes sont bloqués par la perspective de la réalisation des projets très ambitieux mais irréalisables.

Nos propositions

1) La démission de la direction actuelle nous paraît un préalable indispensable. Le maintien de l'actuelle direction ne pourrait qu'être interprété comme une volonté politique de poursuivre la dégradation des services en vue de leur démantèlement.

2) Pour éviter de retomber dans des ornières identiques, un dispositif d'évaluation, de contrôle et d'orientation, à l'image des autres unités du CNRS mais adapté à la spécificité de l'INIST doit être mis en place. Le conseil de projet qui existait au moment de la création de l'INIST ou le Comité de Direction (réuni une fois en 1990) pourraient servir de base à la réflexion.

3) Les missions de l'INIST de produire et de diffuser de l'information scientifique et technique à la fois pour la recherche et pour l'entreprise doivent être réaffirmées clairement.

4) L'équilibre entre les différents pôles de recherche - publique/privée, fondamentale/appliquée - et l'adéquation entre l'offre technique et la demande doivent conduire à un réexamen en profondeur de la constitution des produits et services :

Pour la Base PASCAL

redéfinition des domaines scientifiques couverts.

refonte totale de la couverture en périodiques, basée sur la qualité scientifique et en fonction de critères validés par la communauté scientifique - Comité National pour les disciplines qui relèvent du CNRS, institutions équivalentes pour celles qui relèvent d'autres organismes de recherche comme la recherche médicale par exemple. exhaustivité pour la littérature française ou francophone.

abandon ou redéfinition des contrats de fournitures de références bibliographiques.

restauration et amélioration de la cohérence de constitution (règles d'indexation et langage documentaire).

négociation avec l'ensemble des serveurs qui diffusent la Base Pascal pour permettre la correction rétrospective des notices erronées.

Pour les Bases FRANCIS

définir d'urgence la politique du CNRS en matière d'information en sciences humaines et sociales (SHS).

assurer une production régulière de qualité en attribuant les moyens humains nécessaires.

revaloriser les bases en liaison avec les recommandations élaborées dans le cadre de l'audit demandé par le Département SHS du CNRS (rapport Auroux).

développer des produits adaptés aux spécificités SHS (contenu, forme et tarifs).

5) L'amélioration des performances techniques du système d'information doit être engagée à l'aide de recherches sur le comportement des usagers et en recherchant l'enrichissement de l'ergonomie des interfaces :

remise à niveau de l'infrastructure informatique avec en particulier la mise à jour du schéma directeur informatique prévoyant les étapes indispensables à franchir pour arriver à une intégration de toutes les fonctions de l'Institut.

élaboration d'outils d'aide à l'interrogation à implanter sur les différents serveurs pour optimiser la recherche d'information et raccourcir les temps de connexion.

développement d'outils d'aide à l'indexation à implanter sur les postes de travail des ID pour améliorer la productivité et atténuer les variations individuelles dans le processus d'indexation.

6) Proposition d'une gamme de produits tenant compte de l'ensemble des besoins recensés, avec des tarifs qui n'en interdisent pas, de fait, l'utilisation par le monde de la recherche publique.

7) Mise en place d'une organisation rationnelle du travail, dégagée de tout formalisme idéologique et permettant la mise en oeuvre effective des diverses qualifications, l'utilisation des compétences et mettant fin à la confusion des responsabilités.

8) Développement d'une activité recherche-développement pour permettre l'adaptation rapide de nos produits et services à l'évolution des technologies de l'information.

9) Arrêt des suppressions de postes statutaires et du recours systématique aux emplois précaires.

Création des emplois nécessaires au maintien du potentiel technique.

10) Mise en place d'un véritable suivi de la clientèle avec notamment l'évaluation régulière par les spécialistes scientifiques ou techniques de l'adéquation du contenu des produits ou des prestations avec la demande du client.

11) Mise en place d'un réseau de correspondants assurant présence, conseil et prospective commerciale dans toutes les grandes concentrations de laboratoires et de centres de recherche de France.

12) Resserrement des liens avec la communauté scientifique nationale pour le maintien des connaissances scientifiques des documentalistes spécialisés et pour le suivi de l'évolution de la terminologie scientifique.

Les ambitions qui avaient été affichées au moment de la création de l'INIST et de son installation en Lorraine ne sont pas hors de portée, mais il y a urgence !

Le personnel attend autre chose que des discours. Son avenir et celui de l'INIST sont en jeu !

Le document intégral est à votre disposition, sur votre demande, auprès du Syndicat national.

Un courrier a été adressé à Mr DIZAMBOURG, Directeur de l'Information Scientifique et Technique du Ministère, ainsi qu'à Mr AUBERT Directeur Général du CNRS.

Journée d'Etudes du 22 mai

Contributions au débat.

Nous publions ici ces contributions au débat remises avant la journée d'études mais qui n'ont pu être insérées dans le BRS 327

Travail et qualification,

premières réflexions suscitées par le "Projet de Charte pour l'insertion professionnelle", proposée par le collectif "Jeunes diplômés" de l'UGICT-CGT.

La question de la qualification professionnelle des jeunes et des salariés, passée inaperçue dans les grands débats d'idées auprès du public, est à l'origine des grands enjeux pour la lutte contre l'exclusion au travail. Depuis la décennie 1980, sous la pression irrésistible du chômage des jeunes et l'éclatement de la gestion des emplois dans les entreprises, de graves bouleversements ont traversé la question des qualifications professionnelles.

Ainsi, à titre d'exemple, le monopole de l'État pour la reconnaissance des qualifications a été battu en brèche sournoisement sans qu'aucun ne s'en préoccupe réellement. Or, la question de la qualification et des diplômes est devenue une "bombe à retardement" sociale et politique, comme l'a démontré le projet du CIP ou "Smic jeunes", lors de l'hiver 1993-1994. Cette bombe dispose de deux mèches : la qualification détermine la rémunération; la qualification détermine la reconnaissance au travail et la légitimité sociale. Ne nous y trompons pas, derrière un débat "techniciste" sur le plan juridico-administratif —et nous savons combien le juridisme positiviste permet d'éloigner de la lecture des textes législatifs tout citoyen désireux de s'informer— se cachent les angoisses et les inquiétudes exacerbés de tous les jeunes, comme de tous les salariés confrontés à la recherche d'un travail ou au risque du chômage.

Le travailleur et le diplôme

L'exercice du travail est indissociablement lié à la qualification en production. Le rapport travail / qualification a évolué périodiquement et

demeure aujourd'hui le ferment de l'identité ouvrière et plus généralement des salariés.

Sans toutefois analyser en profondeur le travail tel

qu'il s'exerçât durant l'ère pré-industrielle, nous n'oublions pas que la qualification professionnelle était au cœur des corporations de l'Ancien Régime. Cette qualification professionnelle était d'autant plus un enjeu de pouvoir et de conservation du pouvoir que l'exercice du travail exigeait alors une grande autonomie et davantage de polyvalence qu'aujourd'hui.

Et Taylor vint ! Le développement, dès le début du XX^e siècle, de l'organisation "scientifique" du travail (ou taylorisme) a permis la conceptualisation d'un ouvrier de plus en plus spécialisé, standardisé ou robotisé, voire désincarné de toutes velléités émancipatrices du *statu quo* productif, aux États-Unis. Ainsi, l'autonomie ouvrière s'est amoindrie au fur et à mesure que le patronat industriel s'est organisé, en hiérarchisant les travailleurs entre eux par des catégorisations excessives, car ce principe d'autonomie lui semblait une entrave, une source de résistance aux changements de l'organisation de son appareil productif.

L'explosion des "nouvelles technologies" au suffixe en "-ique" !

Dès la fin des années soixante-dix, et encore plus dans les années quatre-vingt avec la micro-informatique, la robotique, etc, les "nouvelles technologies" ont —qu'il est aujourd'hui trivial de l'énoncer !— mis en évidence la double nécessité d'autonomie du salarié et l'impossibilité d'organiser la sphère informelle d'initiative du même salarié. L'implication de l'ouvrier ou du technicien dans son travail va devenir une exigence du fait d'un outil de travail sans cesse en mutation. En réalité, si la hiérarchie attend que le salarié respecte les consignes et règlements d'usage de l'outil, il devient indispensable qu'elle s'appuie sur sa capacité d'initiatives, ses tours de mains qu'elle avait elle-même contribué à lui refouler depuis l'organisation taylorienne du travail.

Aujourd'hui, ici et maintenant !

La plupart des études sur l'évolution des qualifications concluent désormais de nouvelles dimensions à la qualification ouvrière. Certains auteurs vont jusqu'à annoncer la disparition à terme du travail peu qualifié. Il est vrai que les évolutions des emplois dues au changement de l'appareil productif sont telles, qu'une proportion excessivement élevée des emplois du moment

n'existeront plus à l'avenir (certains auteurs en annoncent 50%). Or, ces emplois disparus seraient renouvelés par de futurs emplois parfaitement inconnus quant à leur nature exacte.

Je me reconnais comme tel

Devant de tels bouleversements annoncés, la qualification professionnelle est devenue davantage qu'une référence, un "garde-fou", c'est-à-dire le moyen de reconnaissance et de classement dans l'entreprise et dans la société. Comme le rapporte le quotidien *Le Monde* (7 février 1994) des propos du chercheur en sociologie Matéo Alaluf,

<< (...) dans la mesure où ces classements conditionnent les salaires et les conditions de vie et du travail, ils se trouvent au centre aussi bien des formes d'identification de coopération liées aux situations de travail qu'aux conflits qui, tout à la fois, unissent et divisent les salariés.>>

Un travailleur qualifié est donc un sujet qui se reconnaît comme "sujet qualifié" et qui tendra à porter la preuve par démonstration de son existence effective à son environnement de travail. On touche, là, de près des représentations mentales préparées et inculquées par le milieu social d'origine et l'école, et confirmées dans un premier temps par le diplôme, puis, dans un second temps, par la capacité à exercer un travail **reconnu**. Travail et qualification professionnelle sont par conséquent indissociables, liés qu'ils sont parce qu'ils créent l'**identité professionnelle**. De même, ils sont pour ainsi dire devenus des "repères identitaires" dans notre société très amène pour conforter des normes et des catégorisations effrénées de l'être social, et donc, des travailleurs — ceci pour tenter de les diviser entre eux, pour briser l'unité de tous les travailleurs —, alors que les classements qui prévalaient depuis plus d'un millénaire sous l'Ancien Régime ont volé en éclat. Témoins de cet état de fait, la valeur emblématique du baccalauréat et la valeur non moins emblématique des conventions collectives.

Une ré(-in)volution passée sous silence

Dans notre esprit à tous, la reconnaissance officielle de la qualification relève de la responsabilité de l'État et principalement de l'Éducation nationale. Or, nous méconnaissons l'involution silencieuse qui a traversé, depuis dix ans, le monde du travail, c'est-à-dire depuis l'**empreinte** libéralo-chrétienne d'un militant "cédétiste" devenu ministre puis, par la suite Président du Conseil européen.

La validation officielle des qualifications professionnelles a été, depuis la création de la République française, le privilège de l'État et, plus globalement, de la puissance publique. Corollaire de l'égalité devant les titres et diplômes, l'État dispose du monopole de la collation des grades, titres et diplômes pour permettre à tout citoyen d'y prétendre au nom dudit principe. Cette unicité du pouvoir de l'État a connu à partir de 1945 des modifications, pour l'essentiel, marginales.

D'autres ministères que l'Éducation nationale, comme le ministère du Travail, ont pu produire des

reconnaisances de qualifications professionnelles. Certes, les modes de validation ont pu évoluer et permettre, à côté de l'examen rituel traditionnel, la délivrance de diplômes, la possibilité d'acquérir des CAP, par unité capitalisable.

Cependant, la dégradation du marché de l'emploi et les graves difficultés d'insertion professionnelle (et donc sociale) vont conduire d'autres protagonistes que l'État à proposer leurs services pour reconnaître les qualifications professionnelles. Ainsi, le privilège dévolu exclusivement à l'État va être progressivement remis en cause par la négociation collective et la capacité des branches professionnelles, sous l'impulsion des syndicats patronaux, à proposer des qualifications professionnelles **spécifiques** aux métiers de ces secteurs d'activités. À l'origine de cette évolution, le développement — en hausse depuis 1989 — des contrats de formation en alternance (école / entreprise) pour les jeunes et des textes conventionnels ou légaux de 1983 à 1990. Dès lors, selon la branche professionnelle, il existe tel ou tel certificat de qualification professionnelle spécifique et totalement distinct des diplômes officiels. Plus grave, des jurys professionnels sont chargés de la collation de ces titres indépendamment de tout contrôle public. Il subsiste donc un risque important, préjudiciable pour toute la jeunesse scolarisée et pour la formation continue des adultes, d'éclatement de la collation des grades et de la reconnaissance officielle des qualifications.

La prise de pouvoir de quelques branches professionnelles

Il est stupéfiant de constater que de plus en plus de branches professionnelles, dont certaines de grande ampleur, comme la métallurgie, l'automobile, le bâtiment, l'agro-alimentaire, etc, ont une démarche critique à l'égard du diplôme et de l'Éducation nationale. Cela n'aboutit qu'à l'émergence d'une nouvelle voie de validation des acquis : les **certifications de qualification professionnelle**.

Certaines personnalités placées au cœur du pouvoir de ces grandes branches professionnelles se saisiront de cette nouvelle faculté de créer des qualifications. En effet, c'est un moyen privilégié pour instaurer et asseoir ensuite un pouvoir sur l'embauche des jeunes, les cycles de formation et les ressources financières qui en découlent.

Aussi, l'opposition idéologique aux formations conduisant à des diplômes de l'Éducation nationale, le discours sur la fin des diplômes masquent aussi des enjeux financiers et spéculatifs. Nous sommes face à une recomposition progressive du contrôle des filières de formation et d'insertion des jeunes qui s'accomplit sous nos yeux, depuis une décennie, au profit de structures techniques patronales, avec la bénédiction des partenaires sociaux, CFDT et CGC en têtes.

Idéologie du "Dialogue social" ou rapport de pouvoir

Il ressort, de cette évolution concédée ces dix dernières années, qu'un "dialogue social" sur les qualifications professionnelles a pu être riche de négociation et d'accord collectif en dehors de toute intervention de l'État. Cette négociation tous azimuts a peu capté l'intérêt des observateurs (médias si prompts d'habitude à tirer des plans sur les comètes), bien qu'elle soit d'une portée sans précédent. Les confédérations syndicales qui ont appuyé les volontés patronales dans les branches professionnelles se sont inscrites dans des stratégies de "dialogue social", apanages des gestionnaires de la crise.

En réalité, l'essentiel des motifs **avoués** reste la tentative de rattraper les échecs du système scolaire, échecs dus, pour une part, au désengagement croissant de l'État pour l'École. Cette raison nous a conduit vers une évolution institutionnelle fondamentale qui fait que les qualifications professionnelles reconnues ne sont plus du seul ressort de l'État.

Si les nouvelles filières de formation, créées pour les jeunes en vue de préparer ces nouvelles qualifications professionnelles, permettent l'obtention d'un emploi stable et la réduction des inégalités, d'accès au travail, alors pourquoi pas !

Mais derrière le discours légitimant le "dialogue social" se dissimulent des rapports de pouvoir majeurs. Par le biais du contrôle des contrats de qualification des jeunes et, aujourd'hui, des cursus de formation en apprentissage, c'est potentiellement plus de 320.000 jeunes par an concernés par cette recomposition. Ce débat, parfois très technique, sur la reconnaissance des qualifications professionnelles concerne immédiatement un nombre considérable de jeunes.

Qui contrôlera les cursus de formation préparant ces nouvelles qualifications ? Qui assurera la validation des qualifications ? Qui gèrera les financements de ces dispositifs ?

La réponse à ces questions et le rôle respectif de l'Éducation nationale, des organismes interprofessionnels face aux branches professionnelles est le nœud gordien du débat. Si ces systèmes de formation et de qualification définis par les branches répondent à des besoins non satisfaits par ailleurs, alors pourquoi pas ! Si, par contre, ces systèmes conduisent à une attaque en règle contre le **service public** sans contre-pouvoir, alors pourquoi ?

Le monopole étatique de la délivrance des titres et diplômes n'est pas **en soi** une panacée. La fin de ce monopole peut être source de diversité et de vitalité, entend-t-on quelques fois. Mais qui contrôlera les résultats et qui sera garant, devant les jeunes et les familles, de la qualité de ces qualifications professionnelles gérées par d'autres que l'Éducation nationale ?

Au bout du compte, quels que soient les acteurs qui contrôlent le système de production des qualifications professionnelles, c'est l'intérêt des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés des entreprises publics et privés qui doit primer. Peut-on, en effet, laisser des forces contraires agir en

fonction d'intérêts de pouvoir sans régulation ? Ne faut-il pas préserver, d'abord, et renforcer ensuite, le service public, seul garant des intérêts de la collectivité nationale ?

Les enjeux de la guerre souterraine des diplômes

Le diplôme et la qualification professionnelle sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour l'accès à un emploi ou le maintien dans un emploi. De là à dire, comme certains membres de fédérations professionnelles le font, que le diplôme ne sert plus à rien, il y a une falsification de la vérité. La guerre souterraine conduite par de nombreux acteurs importants de l'économie, dont les branches professionnelles, s'apparente davantage à des stratégies de pouvoir qu'à un souci de réformer le système de formation initiale. En effet, la "crise" de l'Éducation nationale, tout du moins celle démontrée, et l'incapacité pointée par certains de produire des formations répondant aux besoins des entreprises ont servi de prétexte pour renforcer le pouvoir financier, déjà trop important, des logiques sectorielles, des branches professionnelles. L'urgence absolue de lutter contre les ravages du chômage des jeunes a sans doute conduit la puissance publique à l'abandon d'une partie de ses prérogatives. Pour le plus grand profit des spéculateurs satisfaits de voir que les gouvernements successifs bradent le service public de l'Éducation. De même, le discours ambiant sur le diplôme et son inutilité portée par certains tenants du renforcement du pouvoir des branches —inutilité jamais démontrée par eux, d'ailleurs—, a trouvé une splendide matérialisation dans la mise en œuvre du CIP ou "Smic jeunes" pour les jeunes diplômés. On le sait, son effet a été immédiat : manifestations, mobilisation sans précédent. Mais l'effet induit est moins apparent cependant qu'il est tout autant dévastateur : faut-il encore suivre des formations diplômantes, se demandent de nombreux jeunes, alors qu'elles sont supposées "inutiles" ?

Nonobstant cet état de fait qui voit la chute des étudiants inscrits en cycle supérieur court, l'enjeu immédiat de l'insertion professionnelle des jeunes ne doit pas masquer pour autant celui de la liberté du travail.

Car, finalement, si les diplômés professionnels sont abandonnés au profit de certificats de branches professionnelles, n'est-ce pas la mobilité des jeunes qui est ici en jeu ? L'une des principales forces du diplôme est de permettre la reconnaissance de savoirs sur tout le territoire national et dans tous les secteurs d'activités. Les nouvelles qualifications, quant à elles, reconnues par voie de convention collective sont limitées à quelques secteurs d'activités. N'est-ce pas là un moyen de rendre captive une partie de la main-d'œuvre dans ces secteurs ? Non content d'avoir bouleversé les fruits des conquêtes et luttes sociales, ces nouvelles qualifications génèrent des travailleurs corvéables à merci et contreviennent aux principes même de la République.

De plus, n'oublions pas que le droit du travail établit une liberté totale de l'employeur du

recrutement et de la gestion de son personnel. Le diplôme, fût-il officiel, la qualification reconnue par une branche, fût-elle négociée, n'ont **aucune force contraignante** pour les employeurs et respectent la liberté d'embauche patronale.

Si la production de qualifications par les branches professionnelles avait pour corollaire dans les conventions collectives d'anticiper cette gestion de l'emploi, alors il y aurait réellement une contrepartie offerte aux jeunes.

Si, par contre, ces qualifications reconnues n'offrent pas plus d'accès au travail que les diplômes, la liberté du travail et la mobilité professionnelle auront été sacrifiées sur l'autel du marché éducatif pour peu de chose.

Respect du principe d'Égalité et de Solidarité

Cette évolution du rapport entre travail et qualification professionnelle ouvre à ceux qui prétendent les contrôler de nouveaux horizons pleins d'exigences. Pour tendre à la crédibilité, les nouveaux cursus de formation qualifiante, gérés par les structures patronales des branches professionnelles, doivent répondre à des besoins précis. Est-ce le cas ? Et puis, grand est le risque de ne pas offrir aux travailleurs en formation qui suivent ces filières nouvelles de formation, de garantie d'insertion professionnelle, d'évolution ou de promotion réelle. De plus, la réduction des inégalités est au centre de ce débat. Ce que n'a pas réussi l'Éducation nationale, qui lâche près de 100.000 jeunes tous les ans sans qualification professionnelle, les branches professionnelles le réussiront-elles ? Rien n'est moins sûr. Au contraire, les discours des tenants du système, souvent des "socio-libéraux", visent à renforcer l'"excellence", nous proclament-ils sur tous les tons. La lutte pour la réduction des inégalités d'accès à la qualification professionnelle est totalement absente des stratégies des branches professionnelles. Normal: les directions en sont animées par le patronat ! Ce qu'a raté l'Éducation nationale risque fort d'être amplifié par ces nouveaux cursus de formation professionnelle.

Enfin, la problématique de la Solidarité s'inscrit en contrepoint de ces enjeux. La seule création de cursus de formation qualifiante dans les branches professionnelles les plus riches mène inexorablement à la création d'un pactole financier spéculatif particulièrement captif. Pour ne prendre qu'un seul exemple sans l'étayer, rappelons que les seules formations qualifiantes sous contrat de travail constituent en enjeu financier de 6 milliards de francs par an (jusqu'en 1995). La création d'un **fief** professionnel contrôlé entièrement par les structures patronales de branches interdit toute Solidarité interprofessionnelle — alors que dire de la Solidarité intercatégorielle ? Nombreux sont les risques de voir apparaître un corporatisme professionnel à l'image des délires conjoints de Pétain et Doriot.

Les logiques d'accès au travail et de reconnaissance de qualifications par les diplômes

imposent un minimum de solidarité interprofessionnelle. Nous le constatons, la création de qualifications par branche professionnelle renforce le pouvoir réel des secrétaires généraux de fédérations patronales. Le pouvoir des syndicats qui négocient sur ces questions n'est-il pas, lui, plus illusoire ? Ceux qui ne prônent que le "dialogue social", les négociations et accords sectoriels (branche après branche) ne saisissent pas l'urgence de la situation pour l'ensemble des travailleurs. Floués consciemment ou inconsciemment, certains syndicats ne maîtriseront pas, une fois de plus, la juste **grève générale** qui ne manquera pas de résoudre dix ans de combats entre les tenants des formations transversales reconnues par diplômes et les tenants des formations de branches qui se soldent, pour le moment, par la victoire de ces derniers.

Qualification professionnelle

Essais de définition

La qualification professionnelle est, dans le langage usuel, la qualité professionnelle donnée à un salarié. C'est un classement déterminé par le travail effectué et les aptitudes qui en découlent. La notion de qualification est traditionnellement rattachée à la fonction d'ouvrier bien qu'elle désigne tous les salariés ayant une **technicité** dans l'entreprise. Néanmoins, actuellement, trois acceptions du mot "qualification" sont admises :

1. La qualification reconnue ou formelle

Il s'agit des titres et diplômes professionnels qui sanctionnent des savoirs en formation. Les classifications des conventions collectives établissent des classements sur la base de ces qualifications reconnues.

2. La qualification en situation de travail

Il s'agit des capacités nécessaires d'un travailleur pour occuper un poste de travail. Ce sont des savoir-faire autant que des savoirs formels. Il est dit de quelqu'un qu'il est qualifié quand il est autonome en situation de travail.

3. La qualification sociale

Récemment apparue, cette notion reconnaît l'importance des capacités des comportements sur les connaissances techniques strictes. Les traits de personnalité, ou "savoir-être", sont tout aussi déterminants que la qualité professionnelle du travailleur.

Nota Bene : Les différentes définitions font trop souvent l'objet d'incompréhension d'autant plus grave qu'il s'agit du classement des "personnes" au travail, des travailleurs. Il nous faut donc préciser que ce classement déterminera l'emploi, la rémunération et la reconnaissance sociale de tous les salariés.

Olivier-Michel Pascault
(section Gay-Lussac, Paris),
mai 1996.

Journée d'Etudes sur la politique scientifique et l'emploi du 22 mai 1996.

Contribution de Jean-Claude GARNIER - TOULOUSE

L'évolution de ma propre situation professionnelle et les enseignements que j'en tire, ma participation "de base" aux actions menées dans l'année écoulée -notamment sur Toulouse- et ce que j'ai pu y voir et entendre, me font penser qu'il n'est peut-être pas inutile de ré-ouvrir un débat que nous avons amorcé le 22 avril 1988 à Montpellier sous le titre : **"Les finalités de la Recherche en Sciences sociales et le rôle du chercheur"**.

Avec huit ans de recul, il est peut-être temps de voir si ce qui -à l'époque- a été considéré comme une "vision outrancièrement pessimiste, fataliste et unilatérale" n'avait pas quand même un fond de vérité et n'aurait pas pu servir à analyser les évolutions qui se sont déroulées depuis.

Car si l'on en juge par la situation telle qu'elle est décrite au cours des différentes assemblées réalisées ici ou là (ainsi celle du 2 avril à Toulouse dont il a été fait mention dans le SNTRS-INFO, malheureusement sans en donner le détail fort instructif) il semble bien que la mise en question radicale actuelle des organismes de recherche et de l'emploi scientifique -en particulier en SHS- soit bien directement reliée à une politique scientifique très précise, qui a des effets diversifiés selon les secteurs et disciplines, mais UNE logique que l'on voit se mettre en oeuvre et en place depuis déjà pas mal d'années (une bonne décennie en tout cas selon moi).

L'argument que je voudrais donc soutenir ici est qu'**on ne peut dissocier débat sur les structures, les finances, l'emploi et débat sur les orientations et finalités attribuées à la recherche, autrement dit il me semble maintenant capital d'aborder de front la question du lien direct et inéluctable entre politique scientifique/dispositifs organisationnels et emplois des travailleurs de la recherche.**

C'était déjà la thèse que nous avançons en 88 lorsque nous dénonçons la dérive

"bureau d'études" des missions attribuées aux recherches en Sciences Humaines et ses conséquences dans les situations concrètes des labos concernés.

Tout montre, me semble-t-il (tout au moins pour ce qui est de mon secteur -SHS- et de ma zone- le grand Sud-) que cette analyse de 1988 n'est malheureusement pas démentie par les faits et les évolutions récentes, bien au contraire :

-- La remise en question radicale de bon nombre de structures de recherches (combien peut-on compter maintenant de labos de SHS qui n'ont pas été démembrés, restructurés voire effacés purement et simplement) ;

-- L'incitation directe ou indirecte, organisationnelle ou financière, à trouver chez des "partenaires" (établissements d'enseignement, assemblées électives locales ou européennes, privés etc.) les financements de la pratiquement totalité des crédits nécessaires à la réalisation du travail (avec tout ce que cela signifie comme mise sous tutelle et dénaturation du travail scientifique) ;

-- L'asphyxie pure et simple lorsque les équipes concernées ont l'outrecuidance de ne pas se plier aux règles du jeu imposé (et je sais de quoi je parle concernant tout autant Aix en Provence que Montpellier ou Toulouse) ;

-- Et -dernier avatar des différents plans de "remodelage"- la restructuration contrainte et forcée, dans des structures conglomérats (les UMR), du dernier carré des incompressibles (avec le retour en force dans cette situation de pénurie extrême et de chasse à la place de toutes les formes les plus exécrables de clientélisme, de renouveau du pouvoir mandarin etc.) sous peine d'être rejeté dans les "ténèbres extérieures" des "sans garanties individuelles et collectives", qui sera sans doute le lot de tous ceux qui seront obligés de se retrouver dépendants de telle ou telle structure d'enseignement ou de travailler directement pour le compte des bailleurs de fonds .

Et je ne parle pas -bien entendu- de tout ce qui a trait au blocage quasi définitif des promotions, de l'inanité des perspectives de reclassement etc. qui, dans ces conditions de labos sous-considérés, sont devenues pratiquement nulles, sauf exceptions dues... au hasard, au copinage etc.

Tout cela semble être illustratif de cette destructuration profonde des moyens et des hommes qui affecte maintenant -en particulier- le secteur SHS du CNRS (... mais bien d'autres aussi !), **résultat cohérent d'une politique scientifique qui a -elle aussi- sa cohérence !**

Autrement dit la situation dans la recherche actuelle -notamment en SHS- (encore une fois pour les zones et secteurs que je connais) est d'après moi "crépusculaire"!... et ce n'est pas de l'humour... sinon macabre !

Car je pense en effet profondément que nous arrivons au bout d'un processus d'extinction programmée, par des voies aussi tortueuses que multiples, de la véritable recherche en Sciences Humaines. Est-ce à dire qu'il y aurait une "vraie" et une "fausse" recherche en SHS ?!...

En fait ce que je veux dire par là a à voir avec ce qui a pu être dit -au cours du mouvement social de décembre- par différentes "têtes d'affiches" de nos disciplines (notamment par Bourdieu) et que Max Gallo a formalisé sous l'idée des 3 fonctions de l'intellectuel -idée particulièrement ajustée me semble-t-il aux SHS- :

- Le "scribe" qui met son savoir au service du pouvoir,
- L'"expert" dont l'intervention a pour seul objet de formuler un avis technique,
- L'intellectuel "critique" dont la raison d'être est la mise à jour de la trame des rapports sociaux à travers un "démontage" des pratiques et des idéologies.

Les deux premiers rôles (le "scribe" et l'"expert") ont leur raison d'être dans le cadre de missions sociales bien spécifiques qui en font des exécutants, des applicateurs, "lubrificateurs" des rapports sociaux. C'est ce qu'on a appelé -à mon avis à tort et à travers- la "réponse à la demande sociale" qui peut cacher -comme c'est le cas très souvent- sous

des intentions louables, défendables et promouvables des réalités autrement moins "généreuses et altruistes" ! Car, qui -au vu des évolutions en cours depuis plus de dix ans et de la situation actuelle- ne voit que ces deux types de rôles, **lorsqu'ils sont mis en oeuvre sans le troisième**, sont inégalement entraînés -dans nos sociétés dites "libérales" (!)- dans une dynamique de mise au service non pas de la société, mais de l'argent et de ses serviteurs ? Et c'est bien ce que nous dénonçons à travers l'idée de "dérive bureau d'études" en 1988.

Seule la 3ème fonction -l'intellectuel "critique"- est en effet en mesure (de par son objectif et ses modalités) d'aller au delà des phénomènes constatés et décrits pour "passer au crible les apparences" et de produire non pas de l'ajustement social mais de la connaissance scientifique sur le social et donc d'avoir un rôle fondamental dans l'avancée de la société, en nourrissant et servant de garde-fou aux deux autres fonctions plus "opérationnelles".

C'est en cela que les missions de la recherche fondamentale du service public que constitue le CNRS sont capitales. Et c'est bien la raison pour laquelle elles sont maintenant systématiquement mises en pièces, en particulier dans le domaine brûlant des Sciences humaines.

Et c'est bien parce que nous n'avons pas été à même de voir clairement cette volonté de mise en pièce de cet aspect déterminant de la recherche et de nous battre pour la préserver, que nous nous retrouvons maintenant dans la situation que tous connaissent et reconnaissent plus ou moins.

Que n'avons-nous eu -au CNRS en SHS- la lucidité nécessaire pour dénoncer, en temps utile, ces orientations ; comme nos collègues actuels de l'INRA qui dénoncent le projet de contractualisation de leur établissement qu'ils taxent de "volonté de transformation en service après-vente des industries agro-alimentaires".

Et le malheur est que cette destructuration s'est faite aussi dans les têtes des intéressés eux-mêmes !!

Je me suis amusé (?) à compter (là encore dans mes aires de fonctionnement et

connaissances qui ne sont quand même pas si restreintes que ça) le nombre de travailleurs de la recherche en SHS présents dans les manifs ou assemblées depuis un an ! Ce fut particulièrement instructif d'y voir la forte présence (!) d'au mieux 1% des personnels de ces secteurs !! les 99% restants étant sûrement très occupés par les contraintes de la chasse au contrat tous azimuts ! (Je rappelle -pour que l'on n'attribue pas à cette remarque un quelconque sens de mépris pour ces collègues- que j'ai moi-même été un "hors-statut" contraint à ces pratiques pendant 15 ans... je sais donc bien de quoi il retourne).

Et ce qui est encore plus instructif, c'est de voir que souvent ceux qui sont présents dans ce genre d'actions sont... des patrons de labos ou responsables d'équipes ! Alors, certes, vu leur statut ils ont peut être plus de possibilités que d'autres de dire "haut et fort" certaines choses désagréables pour ceux qui nous dirigent, mais -en même temps- il est évident qu'ils courent plus de risques et font preuve de courage que tous -malheureusement- nous n'avons pas ! Alors ? constat désabusé, outrancièrement pessimiste et fataliste comme en 1988 ?...

Selon moi il s'agit tout simplement d'une destructuration (presque) arrivée au bout de son cheminement, que nous n'avons pas su ou pu contrer car -malheureusement- mal analyser et mal déceler.

Alors, bien sûr, il faut défendre pied à pied tout ce qui peut l'être encore sur tous les plans ; mais n'est-il pas temps -en face de cette logique et cette cohérence destructives- de réfléchir à la reconstitution d'une autre manière de voir et faire la recherche scientifique en SHS... et ailleurs ?

D'où l'urgence de reposer cette question de fond : **quelles recherches , pour quelles finalités scientifiques notamment en sciences sociales, et quels moyens leur revendiquer ?**

Je laisse le soin à la discussion collective -à laquelle je participerai à ma place - d'aller plus loin dans le détail de cette interrogation et des propositions qui peuvent en découler. Il faut noter d'ailleurs que la réflexion sur ces questions

ne part pas de zéro. Le débat initié par la section MOSH en 88 avait déjà posé certains jalons : les textes qui y avaient été produits sont -me semble-t-il- toujours d'actualité... mais également les réflexions émises à ce sujet lors des Assises de la Recherche... d'il y a une vingtaine d'années !!! Les événements récents de novembre-décembre dernier ont été l'occasion de relancer la réflexion sur ces questions (dans des cercles à mon avis trop restreints et trop exclusivement parisiens malheureusement).

Mais faut-il encore que les premiers intéressés se sentent concernés !...

A ce sujet une dernière remarque : j'ai été fortement impressionné, lors de l'Assemblée de Toulouse du 2 avril, par le fait que cette interrogation sur les orientations et finalités de la recherche a été posée fortement par des patrons de labos appartenant presque exclusivement à des secteurs de "Sciences dures", dans des termes que tout analyste du social aurait pu parfaitement reprendre à son compte.

Alors question : "La production et l'avancée des connaissances scientifiques en Sciences Humaines sera-t-elle sauvegardée par les interrogations et actions "humanistes" des seuls scientifiques de la nature ?..."

Jean-Claude GARNIER
Vendredi 17 mai 1996

Journée d'Etudes du 22 mai

Contributions au débat.

Nous publions ici ces contributions au débat remises avant la journée d'études mais qui n'ont pu être insérées dans le BRS 327

L'accès à la thèse doit-il être conditionné par l'obtention d'une bourse ? Des dispositions en ce sens permettent d'éviter des situations inextricables, mais peuvent aussi fournir de forts mauvais prétextes pour exclure des laboratoires des individus disposant de financements crédibles à défaut d'être confortables. Cela renforce aussi l'attribution des bourses comme mécanisme de sélection à par entière alors que celle-ci ne repose pas sur un système d'évaluation satisfaisant.

Il faut en outre s'interroger sur le nombre grandissant de chercheurs effectuant des travaux de qualité en amateur, c'est-à-dire sans disposer d'un financement public. C'est un aspect limite de la mise en pratique d'un système à deux vitesses particulièrement inquiétant mais dont on ne saurait se prémunir par des mesures "protectionnistes".

Réflexions en vue du congrès

L'analyse selon laquelle les pressions économiques domineraient actuellement la politique de recherche doit être nuancée. Il me semble que celles-ci se limitent à la recherche d'économies budgétaires, tandis que la volonté de mettre la recherche publique au service de l'entreprise reste en partie de l'ordre de la rhétorique, bien qu'il existe des exemples incontestables dans cette direction, concernant les instituts.

La politique concernant l'université, les grandes écoles et les laboratoires qui leur sont attachés n'a pas cette cohérence, si tant est qu'il y ait véritablement une politique. La première contrainte en ce domaine est le chômage, l'université contribuant largement à en masquer les effets : un jeune sur dix "seulement" est chômeur, alors que seul un tiers d'entre eux dispose d'un emploi.

Dans cette optique, la politique actuellement pratiquée ne remet pas en cause l'inflation du système universitaire qui s'inscrit dans une politique globale d'utilisation du système éducatif comme palliatif, au détriment de sa mission d'enseignement. Celle-ci s'accompagne fort logiquement d'une politique d'économie qui s'illustre par la révision à la baisse des diplômes requis pour chaque niveau d'enseignement, illustrée par la multiplication des PRAG.

L'enseignant-chercheur n'a plus de raison d'être dès lors que la mission prioritaire devient un système d'accompagnement de la crise. Les difficultés actuelles du troisième cycle doivent être considérées dans cette optique : un système d'étude long, surdimensionné par rapport aux débouchés n'est pas viable.

Faute de pouvoir assumer ses responsabilités, faute d'idées fussent-elles de droite, le gouvernement semble enclin à s'orienter dans ce domaine comme dans d'autre vers une politique de démission qui se résume à faire remonter les gros problèmes vers l'Europe et les petits vers les régions. Il faut donc s'attendre à une politique d'autonomie locale des structures universitaires, remettant en cause les fondements du système public actuel. Les risques d'éclatement du CNRS sont renforcés par ce contexte.

Ce dépeçage des structures nationales réponds largement aux attentes du mandarinat et au développement d'un corporatisme reposant sur un mélange d'élitisme et d'incompétence. Il coïncide avec la déliquescence des structures de la recherche publique où

se combine une évolution malsaine de la fonction publique dans son ensemble, et une crise interne au monde scientifique, liée à un certain échec de la "big science".

On peut caractériser cette évolution par la mise en place d'un véritable système d'économie parallèle au sein des laboratoires. Les moyens cessent d'être justifiés par les besoins de la recherche mais deviennent des enjeux pour eux-mêmes, et des gages d'excellence (contrats européens ou contrats privés). Les positions hiérarchiques, faute de contre-pouvoir, deviennent l'expression d'ambitions individuelles sans contrôle. L'exploitation des individus (thésard, CDD en particulier) va de pair avec un système où l'individu lui-même devient une richesse. Les nombreux exemples d'entrave à la mobilité d'ITA ou même de chercheurs, pourtant sous-employés dans leur structure illustre cette forme de servage où les postes font partie du patrimoine d'un patron, au même titre que les crédits, le matériel et la surface des bureaux.

Ce système est largement engendré par les effets pervers des règles bureaucratique (gaspillage de crédit en fin d'année pour justifier l'attribution d'une dotation équivalente, etc.). Mais il aboutit à des pratiques mafieuses qui culminent avec des pressions sur les recrutements, la rétribution des allégeances sous forme de moyens, de cadeaux (missions touristiques ou matériel "emprunté") et naturellement de promotions.

Cette situation est d'autant plus critique en période de vache maigre, où des travaux de qualité manquent de fonds, et où des jeunes de qualité restent dans le ghetto des CDD ou celui du chômage.

Développer l'activité revendicative dans ce contexte nécessite de s'appuyer sur une action à la base pour plus de transparence et de démocratie dans les unités, contre l'individualisme ambiant qui décrédibilise l'action collective. C'est aussi une condition pour interagir utilement avec le mouvement des doctorants, qui cherche sa voie entre un militantisme novateur et intelligent et un corporatisme franchement réactionnaire. N'oublions pas que le succès de notre action dépendra amplement du capital de sympathie dont elle disposera dans l'opinion, et que le jugement porté par les "précaires" sur nos structures y contribuera, en particulier celui des thésards qui peuvent se forger une appréciation assez juste, et parfois très sévère de la qualité de certaines recherches.

Un discours revendicatif "abstrait" dénonçant les carences du pouvoir fera aisément l'unanimité. Une dénonciation des pratiques internes au milieu scientifique présente des risques immédiats : réutilisation pour justifier des coupures dans les budgets et incompréhension de la part de certains militants. Mais je suis convaincu qu'il n'y a pas d'issue sans attaquer de front ce problème, qu'il convient de mettre en rapport avec la faible mobilisation constatée, qui illustre l'intégration dans les pratiques et dans les mentalités d'un modèle individualiste dominant, même en dehors de la sphère économique marchande.

François OLLIVIER
Section Polytechnique.

Jean-Claude GUEGAN, Directeur d'un des laboratoires de l'IREP, Développement à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, adhérent de toujours de la CGT et du SNTRS à la section des Universités, est décédé il y a quelques semaines. Nous gardons le souvenir d'un homme intègre qui a su avec intelligence concilier ses responsabilités professionnelles et son adhésion militante à la CGT.

Notre camarade Christian BUZON vient de décéder brutalement. Linguiste à l'INALF, Christian était membre de la section Gay Lussac. Homme chaleureux, militant exigeant, rigoureux et dynamique, il apportait une contribution très riche à la vie collective, tant syndicale que professionnelle. Tous, nous perdons un ami.

Conseil d'Administration du CAES, 2-3 avril 1996

Subvention CNRS au CAES

Le CNRS n'a toujours pas versé au CAES la première partie de la subvention "activités diverses" pour 1996.

Le SNTRS-CGT, considérant que cette décision est le reflet de la politique du CNRS en matière de restrictions budgétaires et que malgré l'annonce d'une subvention en augmentation rien ne garantit qu'elle sera effectivement versée, a proposé une motion de protestation suivie d'une demande que le versement soit effectué "immédiatement et sans conditions".

Le caractère "extrémiste" (!) de notre proposition a manifestement effrayé un grand nombre de nos collègues pour qui le problème était purement "technique" (le CAES n'ayant pas respecté les règles exigées par le CNRS pour la présentation des documents budgétaires (règles notifiées après la remise des premiers documents) et qu'il valait mieux ne pas faire de vagues. La motion, sous une forme édulcorée "déplore" le retard et exprime le "souhait" que le versement soit effectué "dans les plus brefs délais", elle a été votée à l'unanimité.

La Mission Logement a présenté son rapport. Cette mission a été créée par le CAES pour fournir aux syndicats des éléments chiffrés concernant les besoins du personnel en matière de logement. Son point de départ était la prise de conscience que la quasi-totalité des logements sociaux réservés par le CNRS au bénéfice de ses personnels serait perdue d'ici 10 ans, et que le CNRS était réticent à s'engager dans la réservation de nouveaux logements. Le CA a voté à l'unanimité les conclusions de la mission qui se terminent ainsi :

" La Direction du CNRS doit augmenter fortement son effort pour aider les agents aux prises avec des difficultés de logement, que ce soit en matière de prêts à l'amélioration de l'habitat, d'extension à tous les agents de la possibilité d'obtenir des prêts bonifiés pour l'accession à la propriété ou de proposition de logements en location. Pour qu'elle le fasse, il faudra que les agents dans leur ensemble soutiennent leurs organisations syndicales au moment des négociations pour obtenir des moyens

comparables à ceux dont disposent le secteur privé et d'autres administrations."

CAES-Infos

Intéressant débat sur le journal du CAES avec présentation d'un projet modifiant le format, la mise en page, éventuellement les couleurs. Un essai sera tenté pour voir si le journal devient plus attractif. Une discussion est en cours pour savoir comment modifier aussi le fond, la nature et le contenu des articles. En effet, certains indices permettent de penser que le CAES-Infos subit une baisse d'audience significative, conséquence vraisemblable d'une baisse de qualité de l'édition. Parmi les suggestions proposées par les membres du CA figurent un compte-rendu des CA, et des sujets de débats inter-syndicats.

Enfance

Parmi les modifications votées, le CA décide que "Tout séjour dont le prix est supérieur à 12 000 F ne sera pas subventionné".

Les séjours linguistiques et de découverte sont ouverts à tous les pays, et peuvent être proposés par les régions et plus seulement par le CAES national.

Vacances

Le CA décide de rendre les régions totalement responsables (organisation et gestion) des séjours ski qu'elles organisent déjà depuis quelques années. IL est décidé qu'à partir de 1997 le budget relatif à l'enveloppe TD Ski Club sera attribué à l'ensemble des régions organisatrices de séjours de ski longue durée.

Solidarité-Aide Extérieure

Le CA définit deux champs dans lesquels l'association pourra aider financièrement des personnes non membres du CAES : 1° les 3/4 au moins de l'enveloppe (40 KF pour 1996) couvriront les frais du séjour de familles défavorisées dans nos centres de vacances. 2° Avec le reliquat le CAES pourra aider des associations auxquels il est lié et qui travaillent dans le domaine de la solidarité (ex. CCAH pour le handicap).

Gwen TERRENOIRE

22ème congrès du SNTRS-CGT

Tribune de discussion...

Contribution à la préparation du congrès du SNTRS-CGT

Jean-Paul Lacharme Section Marseille Vieille-Charité

Quelques idées en vrac sans trop de formalisme pour faire modestement avancer le schémilblic. Bien entendu, ceci n'engage que moi.

1. La recherche scientifique subit comme tous les autres secteurs de la société les effets ravageurs de la dynamique du capital (le "tout libéral") qui s'exprime par un seul mot: "rentabilité". Cette dynamique pernicieuse tend à remplacer celle de la connaissance. De là, on peut assez bien comprendre l'évolution des EPST depuis 20 ans et les buts fixés même lorsqu'ils ne sont pas explicites:

- a) Les scientifiques ne sont plus les acteurs principaux de la science.
- b) Les dirigeants des EPST deviennent des gestionnaires à la solde des politiques, ces derniers se faisant consciemment ou non les hommes de main du capital international.
- c) Les EPST deviennent de simples agences de moyens dans le cadre de contrats dont les termes échappent à la communauté scientifique.
- d) Les personnels sont laminés: atteintes contre leurs statuts, contractualisation gigogne, attaques contre la démocratie, régression de l'emploi scientifique, précarisation des nouveaux entrants .. On y va doucement camarades, mais on y va.
- e) L'Europe de Maastricht est le théâtre où se joue le drame, et la pièce n'est pas franchement bonne.

2. A vrai dire, l'évolution de la situation des EPST suit avec un certain retard et pour l'instant avec une certaine modération celle qui se déploie dans le privé et dans d'autres secteurs de la fonction publique. Ce retard et cette modération est l'une des causes de la démobilisation de nos troupes: nous n'avons pas subi de licenciements secs de fonctionnaires (il y a bien eu ça et là quelques problèmes, mais c'est ailleurs, c'est compliqué, ce sont les autres, ils sont mauvais et nous sommes bons, etc..). Les dotations des labos ont certes été malmenées, mais les salaires n'ont pas été touchés. Malgré les recommandations insistantes de la direction, on n'a pas trop osé toucher à nos précieuses primes semestrielles.

Pour le reste: les carrières sont nulles ? les promotions rarissimes ? ce n'est pas nouveau ! L'embauche est au point mort ? c'est dommage pour les jeunes, mais l'essentiel est que nous survivions jusqu'à la retraite dans ce monde impitoyable ! (Ohh s'il-te-plaît, s'il-te-plaît; laisses-moi encore quinze ans tranquille, juste quinze ans).

ITA et chercheurs survivent donc assez bien pour l'instant. Le pire annoncé par les syndicats n'est pas encore

arrivé. Tais-toi funeste Cassandre ! Difficile de mobiliser nos troupes dans ce contexte. Difficile de syndiquer les jeunes en particulier.

3. La politique de nos organismes est ressentie comme pernicieuse de manière assez large parmi l'ensemble des personnels qui la subissent. Au CNRS, l'action de la direction générale et des directions scientifiques apparaît souvent comme contraire aux intérêts fondamentaux de notre EPST: cette orientation est explicite lorsque les états-majors sont majoritairement formés d'universitaires. Le SHS en donne un bon exemple: un quarteron de mandarins, sans culture CNRS, administre le secteur comme un pays conquis. Pour mériter tant soit peu de considération lorsqu'on travaille en sciences sociales, mieux vaut être directeur d'étude à l'EHESS que chercheur au CNRS. On comprendra que l'ITA ne pèse pas lourd dans un tel système de valeurs.

Conclusion: si le CNRS est torpillé de l'intérieur par sa propre direction, il coulera à coup sûr. Seuls les personnels peuvent encore, en opposant à cette logique destructrice leur conception de la recherche scientifique, sauver le navire. Mais ont-ils encore la volonté de le faire ?

4. La direction cache son jeu. C'est normal: comment pourrait-elle avouer qu'elle roule pour Saint-Fric ? Son discours dira donc que la science doit être au service de la société (sous-entendu, fini les chercheurs qui se font plaisir en cherchant n'importe quoi avec l'argent du contribuable). Son discours pourra être démagogique (avec une argumentation un peu plus fine que celle sur chercheurs en chaise longue, chère à Raymond Barre), ponctuellement juste pour couper l'herbe sous les pieds des syndicats. A nous de démontrer sur des points concrets qu'il n'est pas ce qu'il prétend être. Arrachons le masque !

5. Venons en à un gros morceau: les rapports entre le CNRS et l'Université. L'enseignement supérieur n'est pas notre partenaire mais notre tutelle, et ceci a toujours été le cas, indépendamment des découpages et des ministères de rattachement. Le CNRS est donc dirigé majoritairement à différents niveaux de son organisation par des universitaires. Ceci constitue un cas unique dans l'administration française. Imagine-t-on la poste dirigée majoritairement par des agents des finances ? Ajoutons que ces enseignants dont l'activité principale est l'enseignement sont jugés sur leur activité de recherche. Ajoutons encore que ces mêmes enseignants en position de direc-

tion sont appelés à faire de la gestion, du management, sans aucun rapport avec leur formation et on mesurera toute l'absurdité du système.

Si l'on veut réellement reconnaître les différents maux dont souffre le CNRS, on ne pourra faire l'économie de l'analyse des maux dont souffre l'Université française. Et des tares, elle n'en manque pas cette Université: incompétence, népotisme, gabegie financière, clientélisme mandarin et j'en passe. Et dire que nous sommes accouplés contre notre volonté à ce gros corps purulent ! Il est difficile d'espérer un sursaut interne de vertu: l'intervention chirurgicale viendra tôt ou tard de l'Etat. Le scalpel risque de trancher douloureusement dans la chair du CNRS tant les deux corps sont enlacés. Anticipons, camarades et ayons une position syndicale claire à ce sujet. Sur le plan syndical et revendicatif, n'oublions pas que le SNE-Sup (le SNE-Soupe comme le dit si bien un camarade) n'est plus qu'une collection d'individualités dont un certain nombre sont bien peu recommandables, n'en déplaise à leur étiquette "de gauche".

6. Les jeunes. Voilà un sujet qui divise profondément notre syndicat. On trouve d'un côté ceux qui affirment que les doctorants prennent peu à peu la place des ITA sans en avoir les avantages statutaires: en bref, d'authentiques précaires de la recherche à bac+9, de vrais prolos. D'un autre, ceux qui disent que les doctorants (et les post-docs) sont d'abord des petits jeunes à l'esprit déformé par huit ou neuf ans d'études entre les mains des universitaires: futurs petits chefs, élitistes, arrogants, prêts à cracher sur les ITA qu'ils méprisent.

A vrai dire, la réalité présente sans doute un mélange de ces deux visions extrêmes. Le doctorant-faisant-office-d'IR est courant en science dure. Qu'il soit précaire ne l'empêche éventuellement pas d'être arrogant. En sciences sociales, le doctorant travaille d'abord pour lui: il peut être mal encadré, mais il est rarement exploité pour des tâches extérieures à sa formation: il ne présente pas nécessairement ce syndrome du futur petit mandarin qui nous est si désagréable. L'ambiance du labo est sans doute un paramètre important influant sur les comportements. Le mauvais exemple vient toujours d'en haut.

Notre politique doit tenir compte de cette situation ambiguë. Syndiquons ces jeunes. Aidons les à s'organiser de façon autonome à partir de leurs revendications spécifiques. Mais ils ne peuvent être considérés tous a priori comme des travailleurs de la recherche. Il faut voir au cas par cas.

7. Un autre gros morceau: l'interface singulière IR/chercheurs. Les EPST françaises sont les seules structures au monde qui définissent un statut de chercheur. Un chercheur cherche. Par définition inverse, la personne dont le travail exclu la recherche est un ITA. C'est simple sur le papier. Un ingénieur de Recherche .. fait quoi, au fait ? Bon, voyons autre chose: un IR avec un doctorat d'astronomie ou de physique serait-il un astronome (respect. un physicien) ? Vous n'y êtes pas, ces distinctions-là sont strictement réservées aux chercheurs. Si ces exemples ne sont pas assez éclairants, prenons-en un autre, plus précis.

Nous sommes dans un laboratoire de mécanique des fluides de bon niveau. Les objets de recherche seront donc les propriétés et les comportement des liquides,

des gaz et des plasmas dans des configurations variées. Nos chercheurs statutaires feront donc des calculs et des expériences concernant ces fluides. Pour les expériences ils auront besoins d'instruments de mesures qu'il faudra parfois développer. Ces développements nécessiteront un certain type de recherches dans le domaine de l'instrumentation (optique, électronique, traitement du signal, etc..). L'IR de service (BAP 7) pensera enfin trouver là matière à une activité créative, motivante. *Que nenni !* ce n'est pas l'avis du directeur qui décide que puisqu'il y a recherche, c'est chasse gardée du chercheur. Peu importe que l'ingénieur opticien ou électronicien soit plus compétent dans ces domaines que le chercheur mécanicien. La recherche, c'est la recherche coco. Tu n'y mets pas les pieds. L'ITA, son domaine, c'est le fer à souder, la clé à molette. Et encore, à condition qu'on ne parle pas gros sous: sinon pourquoi pensez-vous que les services informatiques des gros labos et les centres de calcul universitaires ne soient pas tous dirigés par des ingénieurs ?

8. Où l'on découvre que la source du problème est plus en amont qu'il n'y paraissait.

Les exemples donnés ci-dessus nous permettent de mettre le doigt tout juste à l'endroit où le CNRS nous fait mal. L'opposition IR/chercheur est le point limite où s'exacerbe l'opposition ITA/chercheur. C'est une bonne raison d'en faire une analyse précise et juste. Par ailleurs, le corps des IR est numériquement important: le problème n'a donc rien de marginal. Mais son origine vient de plus loin: D.Pailhary avait bien analysé ce système.

Pour des raisons historiques (à l'origine, la recherche se faisait uniquement à l'université), les enseignants de l'université se sont posés comme acteurs dominants du secteur de la recherche scientifique. Ceci leur était alors facile: ils y étaient seuls. Ils ont pris le temps de définir et de mettre en place une hiérarchie de pouvoirs, de fonctions, un ensemble de marques et d'emblèmes délimitant un savoir légitime, des instances où ce petit monde se coopte joyeusement loin de toute intrusion extérieure. Leurs salaires ne sont pas excessifs, il est vrai, mais les avantages de la profession compensent bien cette modération. Et puisque par pudeur ils ne veulent demander plus, eh bien ils feront en sorte que tous les autres aient des carrières plus médiocre que les leurs. Ainsi, à diplôme égal et en moyenne, tout enseignant même nul gagnera plus qu'un chercheur, et tout chercheur plus qu'un ITA. A la hiérarchie des carrières s'ajoute celle de la compétence reconnue, celle du pouvoir légitime, etc.. Tant qu'on y est, autant établir une relation d'ordre total.

Alors, qu'on le dise bien fort: cette tutelle des enseignants de l'université est inacceptable car elle n'a aucune justification logique.

Conclusion: l'enseignement supérieur est la plaie de la recherche. L'implication de cette découverte sur la stratégie syndicale cependant n'est pas évidente.

9. Revenons sur la division ITA/chercheurs.

De nombreux établissements publics ayant vocation de recherche (CEA, ONERA,..) ou un service de recherche (EDF) n'ont pas de personnels ayant un statut spécifique de chercheurs mais un corps d'ingénieurs au sein duquel certains agents font de la recherche et d'autre de la gestion ou de la technique, sans que cela pose de

problème philosophique particulier. Chez nous, le rapport Costes a mis en évidence ce que nous savions tous depuis longtemps: certains chercheurs n'ont qu'une activité technique ou de gestion tandis que certains ingénieurs de recherche ou d'étude ne sont rien d'autre que des chercheurs. La fusion des corps de chercheurs et d'ingénieurs de recherche avec intégration au coup par coup des IE possédant une thèse serait affaire de bon sens. Son coût intégré sur l'ensemble des carrières serait négligeable vis à vis du trou financier du Crédit Lyonnais que nos brillantes élites parisiennes ont su creuser avec compétence en si peu d'années. Ce nouveau corps serait un corps d'ingénieurs ce qui supprimerait une exception lexicale qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Les grilles de salaires et les procédures d'évaluation devraient être revues et refondues. La division ITA/chercheurs qui empoisonne l'existence du CNRS depuis vingt ans tomberait d'elle-même. Trop simple ? sans doute.

10. Quelle stratégie syndicale ?

A l'heure actuelle au CNRS, le SNTRS est la seule organisation digne de ce nom, même si les résultats aux élections diverses ne reflètent pas cet état de fait. Les autres organisations (de chercheurs ou d'ITA) n'existent guère que comme agglomérats d'individus. De ce fait, la décision de syndiquer toutes les catégories de personnels de la recherche est importante. Certains se chagrineront de constater que le SNTRS est autre chose qu'un syndicat d'ITA (un syndicat de techniciens, comme disent d'autres avec mépris). Cette vocation à syndiquer tout le monde doit s'accompagner d'un renforcement de nos analyses puisque nous aurons parfois à défendre des intérêts catégoriels apparemment antagonistes. Dans cette perspective, lutter pour l'abolition de la division ITA/chercheurs me semble un point ambitieux extrêmement important.

Solidaires Pour le plein emploi en France et dans le monde

Les chefs d'Etat et des gouvernements des sept pays les plus riches de la planète (G 7) se réunissent à Lyon les 27, 28 et 29 juin 1996 prochains.

Pour la première fois siègeront à leur côté, outre le Président de la Commission européenne, les quatre représentants d'institutions mondiales, l'ONU, le FMI, la Banque Mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce.

Pendant trois jours, cet état major mondial de la finance et de l'économie va réfléchir aux questions de l'emploi. Que faut-il en attendre ?

Lors du précédent G 7 à Lille, début avril 1996, dans un discours lénifiant, J. Chirac avait exhorté les autres membres du Sommet à s'engager vers des politiques économiques plus favorables à l'emploi, à promouvoir celui-ci en tirant tout le parti des nouvelles technologies, à rendre la croissance plus riche en emploi, à améliorer la situation des travailleurs non qualifiés, à privilégier l'approche humaine en arrêtant de décrier et de penser la situation de nos pays et la situation mondiale en terme de crise, en préférant appeler celle-ci mutation ou recherche d'un nouvel équilibre. Ce discours, fortement idéologique, qui en fait, s'est traduit par plus de flexibilité, par des réductions massives du coût du travail, par la mise en cause des services publics, cache une réalité bien différente.

Un habitant de la planète sur trois vit dans la pauvreté dont 100 millions dans les pays développés. L'écart entre pays riches et pays pauvres s'accroît. Un milliard d'individus n'ont pas accès aux prestations sociales de base, aux soins de santé élémentaires, à une éducation minimale. Près de 20 millions de personnes sont victimes du Sida et 90 % d'entre elles vivent dans des pays en voie de développement. Il y a 13 millions de réfugiés dans les seuls pays en voie de développement. L'année 1996 va être marquée par l'aggravation des difficultés.

L'Europe connaît déjà une rechute de l'activité, une recrudescence du chômage (18 millions de chômeurs) et une nouvelle aggravation de la précarité. Les USA et le Japon risquent de friser la récession. L'Afrique va continuer de s'enfoncer dans l'endettement. La France n'échappe pas à ces tendances. L'emploi, la protection sociale, le pouvoir d'achat, les services publics se dégradent. La précarité s'étend ainsi que le chômage.

La rentabilité financière est responsable de cette récession sociale au niveau de la planète. C'est elle qui tue l'emploi et met en concurrence les travailleurs en France, en Europe, partout dans le monde.

A l'opposé de cela, nous voulons contribuer à l'arrêt de cette spirale infernale et construire des coopérations qui s'inscrivent dans la réponse aux besoins des travailleurs du Nord et du Sud.

Le 25 juin 1996, à Lyon, les unions régionales CGT, CFDT, FO, FSU ont appelé à une manifestation.

La CGT et ses organisations ont décidé de s'y joindre en appelant à une manifestation nationale.

Le 25 juin 1996, aux côtés des salariés français, actifs, retraités, chômeurs, exclus, et de leurs organisations syndicales, s'exprimera aussi la solidarité internationale, pour la première fois à ce niveau, puisque plusieurs organisations syndicales de différents pays (Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, ...) ont annoncé leur présence.

Le 25 juin 1996, tous ensemble, nous poursuivons la construction des contre-offensives nécessaires pour gagner partout en France, en Europe, dans le monde, le plein emploi solidaire.

Le 25 juin 1996, en manifestant à Lyon, nous exigeons ensemble :

- que l'argent aille à l'emploi et non à la spéculation financière,
- la réduction massive du temps de travail,
- une protection sociale de haut niveau,
- un service public moderne répondant aux besoins des populations,
- le respect et l'extension des libertés syndicales,
- nous exigeons aussi que les orientations du FMI, de la Banque mondiale, permettent aux pays en difficulté de créer des emplois, de s'équiper, d'élever leur niveau de vie.

Le 25 juin 1996, nous dirons haut et fort aux participants du G 7, au gouvernement français que nous avons des exigences, que nous sommes solidaires pour le plein emploi en France et dans le monde.



"Face aux bouleversements que connaissent les sociétés contemporaines et à leurs difficultés à s'approprier de manière harmonieuse l'extraordinaire acquis du progrès technologique, face aussi à l'affaiblissement des morales traditionnelles et au recul du sens des solidarités, l'appel à l'éthique devient de plus en plus général. On s'interroge sur l'éthique dans le monde des affaires comme dans celui des médias; les préoccupations éthiques se font jour à propos de l'environnement et de l'informatique, des biotechnologies comme de l'aide humanitaire. [...] Qui donc doit définir les priorités de la recherche scientifique et en fonction de quels choix de société?" (Projet de stratégie à moyen terme de l'UNESCO, 1996-2001, document 28 C/4).

Pour les organisateurs de ce colloque "SCIENCE, ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ", il ne s'agit pas de rapporter tous les problèmes de société à des problèmes d'éthique et encore moins d'apposer le label "éthique" sur toutes les interrogations qui se manifestent à travers le monde.

En revanche, ils affirment leur foi en la nécessité, à chaque moment de l'histoire du développement humain, de "... fixer les limites de l'infranchissable" (Document 28C/4).

Des jalons sont déjà posés : les armes nucléaires devraient être juridiquement tenues pour illégales; le commerce du corps humain ou de ses parties doit être proscrire; un pays doit profiter des matières premières et des ressources génétiques trouvées sur son territoire; les images virtuelles ne seraient être employées à n'importe quelle fin.

Pour le scientifique, le premier pas de l'engagement est de faire connaître à l'opinion publique l'idée qu'il se fait de l'utilisation de ses découvertes, avec leurs conséquences possibles. C'est aussi, citoyen parmi les citoyens, de promouvoir des utilisations positives, voire s'opposer aux dévoiements, au franchissement des limites.

Mais certains se sont aussi posé la question de la poursuite de leurs recherches.

Peut-on de nos jours poser comme une évidence que le développement scientifique est bon? Et si la réponse est négative, comment maîtriser ce progrès?



LE PRÉSIDENT DE LA FMTS, M. **CON RUSSELL**

LES VICE-PRÉSIDENTS: Prof. **NARENDRA P. GUPTA**, IMMUNOLOGISTE (Inde), **MASAYASU HASEGAWA**, PROFESSEUR DE DROIT CONSTITUTIONNEL à l'UNIVERSITÉ DE NAGOYA (JAPON), **IBRAHIM N'DIAYE DJADJI**, PROFESSEUR EN SCIENCES HUMAINES à l'UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP (SÉNÉGAL), M. **OLEG NEFEDOV**, VICE-PRÉSIDENT DE l'ACADÉMIE DES SCIENCES (RUSSIE) ET Prof. **ZHUANG FENGGAN**, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE AÉROSPATIALE (CHINE)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. **ANDRÉ JAEGLÉ**

Pour faciliter l'enregistrement

Nous saurions gré à ceux d'entre vous qui n'ont pas renvoyé leur bulletin d'inscription à la deuxième annonce de bien vouloir nous retourner ce formulaire avant le 15 août, à l'adresse portée ci-dessous.

Pour ceux d'entre vous qui s'en étaient acquittés, il vous suffira de présenter ce formulaire à l'accueil du Colloque.

Merci de votre compréhension

FMTS-WFSW
Case 404
93516 MONTREUIL Cedex
France

ENREGISTREMENT



Souhaitez-vous être informés de la parution des Actes du Colloque?

Oui Non

Science, éthique et société

Paris, maison de l'UNESCO, Salle XI, 16-18 septembre 1996

Ce formulaire nous permettra de réaliser dans les plus brefs délais une liste des participants

Nom..... Prénom.....
 Adresse.....
 Tél..... Fax..... E-Mail.....
 Domaine scientifique.....



SCIENCE, ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ

COLLOQUE INTERNATIONAL

SOUS LE PATRONAGE DE L'UNESCO

Maison de l'UNESCO, salle XI
7 Place de Fontenoy, Paris
16-18 septembre 1996

FMTS - WFSW

Case 404 - 93514 MONTREUIL Cedex - France
Tél. (33-1) 48.18.81.75 - Fax. (33-1) 48.18.80.03
E-Mail. 100764.1427@compuserve.com



Science, éthique et société

Colloque organisé par la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

En collaboration avec
CIPSH - Conseil international de la philosophie et des sciences humaines
CISS - Conseil international des sciences sociales
CIUS - Conseil international des unions scientifiques

Lundi 16 Septembre 1996

Ouverture du Colloque

- 09.00 10.00 Enregistrement des participants au Colloque
 10.00 10.30 Allocution de bienvenue
 10.30 11.30 Discours d'ouverture de **Con RUSSELL**, Président de la FMTS
 Allocution de **Georges KUTUKDJIAN**, Directeur, Unité de bioéthique, UNESCO
 11.30 12.00 Pause
 12.00 13.00 Conférences :
 * L'Éthique et la science" - **M. François GROS**, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, France
 * L'Éthique et le droit" - **S.E. Héctor GROS ESPIELL**, Ambassadeur de l'Uruguay auprès de l'UNESCO
 13.00 14.30 Déjeuner

Ière SESSION

- 14.30 16.00 L'éthique est-elle une tentative de réponse aux bouleversements de notre époque?

Les bouleversements technologiques, économiques, politiques et sociaux du monde contemporain ont pour résultat une tendance à la domination de l'économie sur la politique. Il n'y aurait qu'une politique possible. Le pouvoir politique se voit contesté des champs où il a exercé, traditionnellement, un rôle régulateur. Les structures et les institutions qui assureraient cette régulation sont remises en cause. Mais les besoins fondamentaux de régulation demeurent. L'éthique peut-elle exercer cette fonction de régulation?

- ⇒ L'éthique a-t-elle une place dans la confrontation entre l'offre et la demande sociale de recherche et les régulations qui la caractérisent?
Charles DEMONS, Economiste, Université de Bordeaux, France
- ⇒ Les systèmes nationaux de financement de la recherche sont-ils un moyen d'arbitrer les tensions entre l'économie et le politique?
David SHAPIRO, Secrétaire exécutif, Nuffield Council on Bioethics, Royaume Uni
- ⇒ L'inégalité de développement scientifique entre pays pose-t-elle une question éthique?
Larbi BOUGUERRA, Chimiste, Université de Tunis, Tunisie
- ⇒ Y a-t-il une spécificité des problèmes éthiques relatifs aux recherches liées à des programmes de défense?
Robert BELL, Economiste, Brooklyn College, Etats-Unis d'Amérique

- 16.00 16.30 Pause
 16.30 17.00 Réponse des discutants
 17.00 17.30 Discussion générale

Mardi 17 Septembre 1996

IIème SESSION

- 9.30 11.00 Les limites de l'infranchissable : quelles sont les zones à risque?
- ⇒ L'énergie nucléaire : regards sur le passé, perspectives d'avenir.
Minoru KITAMURA, Philosophe, Université de Waseda, Japon
 - ⇒ Les nouveaux défis lancés par les recherches en génétique : la médecine prédictive, les tentations eugénistes, les biotechnologies.
Michel REVEL, Généticien, Institut Weizmann des sciences, Israël
 - ⇒ Nos sociétés sont-elles impuissantes devant la "révolution informationnelle"?
Jean-Claude QUINIOU, Président du Festival international des multimédias, France
 - ⇒ Écologie scientifique et développement durable : de Stockholm à Rio.
Arun RAGUWANSHI, Biologiste de l'environnement, Inde

- 11.00 11.30 Pause
 11.30 12.00 Réponse des discutants
 12.00 12.30 Discussion générale

- 12.30 14.30 Déjeuner

IIIème SESSION

- 14.30 16.00 Science, pouvoir, éthique : des relations complexes

Ce qui est paré du label scientifique fait autorité. On sollicite l'avis des scientifiques. On habille scientifiquement des décisions qui ne relèvent pas de la science. Les limites sont franchies lorsque l'on justifie une décision politique par des considérations scientifiques, mais aussi lorsqu'un pouvoir social est invoqué dans le règlement d'un différend scientifique.

- ⇒ Liberté de la recherche et responsabilité sociale du chercheur.
Jürgen SIMON, Président, Institut de droit de l'Université de Luneburg, Allemagne
- ⇒ Quels sont les pouvoirs qui encadrent la recherche aujourd'hui?
Jacques NAGELS, Economiste, Directeur de l'Institut de sociologie "Ernest Solvay", Université libre de Bruxelles, Belgique
- ⇒ Les défis de la démocratisation : le rôle de la société civile.
Luis RAMALLO, Président du Conseil international des sciences sociales, Espagne
- ⇒ La science est-elle sexuée?
Marie-Josèphe DHAVERNAS, Philosophe et sociologue, CNRS, France

- 16.00 16.30 Pause
 16.30 17.00 Réponse des discutants
 17.00 17.30 Discussion générale

Mercredi 18 Septembre 1996

IVème SESSION

- 09.30 11.00 L'éthique, objet d'éducation, de communication et de droit

Le chercheur peut être conduit à se demander si la poursuite de ses activités scientifiques, compte tenu de leurs conséquences possibles, est compatible avec ses opinions en tant que citoyen. Comment l'aider à faire face?

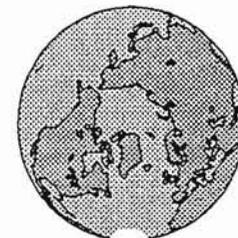
- ⇒ La formation aux aspects éthiques de la science.
Peter KELLY, Professeur à l'Université de Southampton, Royaume Uni
- ⇒ Qui détient le savoir? Face au développement des réseaux de circulation de l'information et des supports multimédia, quels défis dans les années à venir?
Riccardo PETRELLA, Professeur à l'Université catholique de Louvain, Belgique
- ⇒ Le rôle des lois nationales et des instruments juridiques internationaux.
Jacqueline CABASSO, Directeur exécutif, Western States Legal Foundation, Etats-Unis d'Amérique
- ⇒ L'éthique de l'information : un problème commun au journaliste et au scientifique.
Stella HUGHES, Journaliste, Correspondante permanente du Times Higher Education Supplement, Royaume Uni

- 11.00 11.30 Pause
 11.30 12.00 Réponse des discutants
 12.00 12.30 Discussion générale

- 12.30 14.30 Déjeuner

- 14.30 15.15 Conclusions du Colloque
 15.15 16.00 Allocution de **M. Federico MAYOR**, Directeur général de l'UNESCO
 16.00 16.30 Pause
 16.30 17.30 Commémoration du 50ème anniversaire de la FMTS
 Inauguration officielle - 17ème Assemblée générale de la FMTS

- 18.00 Cocktail à l'UNESCO



JOYEUX CINQUANTENAIRE ! LE PRÉSIDENT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES TUTELLES BRADENT L'INRA

"Quel sens a un contrat où seul l'un des partenaires (l'I.N.R.A.) s'engage", l'autre n'étant là que pour enregistrer cet engagement et surveiller son application? L'Institut n'est-il pas en danger de "devenir un bureau d'études au service de quelques industriels de l'agro-alimentaire? N'est-il pas en voie de "se transformer en cabinet d'experts chargé de justifier la politique agro-alimentaire du gouvernement" ? En un mot ne va-t-il pas "perdre son âme"? Telles sont les inquiétudes le plus souvent énoncées par les personnels après la lecture du projet de contrat d'objectifs présenté en mars 1996 par la Direction.

Une nouvelle écriture est intervenue depuis, atténuant les aspects les plus brutaux du texte, mais sans rien modifier quant au fond **Et c'est au mépris des personnels que Président et Direction ont fait approuver le contrat d'objectifs Etat-I.N.R.A. par les représentants de l'Etat et du Patronat de l'agro-alimentaire protégés par la police.**

A l'occasion du Conseil d'Administration du 15 mai sur le Contrat d'objectifs, les syndicats C G T et C F D T. de l'I.N.R.A. appelaient à manifester au siège de l'Institut pour faire savoir haut et fort leur opposition à ce contrat. Le C.A. s'est ouvert, fait sans précédent à l'I.N.R.A., sous la protection d'un cordon de police.

Craignant que l'expression des personnels ne vienne perturber le déroulement du C.A., la Direction a employé des moyens disproportionnés... ou alors c'est que l'enjeu de ce contrat, contrairement au message rassurant diffusé par une partie de la hiérarchie, est bien de s'attaquer aux missions de service public de recherche qui sont le fondement de l'I.N.R.A. et rencontrent l'accord de tout le personnel. Les représentants des grands Patrons de l'industrie agro-alimentaire ne se sont d'ailleurs pas privés en séance d'augmenter leurs exigences, par exemple, de mobilité des chercheurs vers leurs entreprises. Présidence et Direction ont jugé bon de tenir des propos méprisants sur l'opposition interne manifestée à leur projet par les personnels, leurs organisations syndicales et les instances de centres et de départements. C'est certainement par souci de vérité que la direction a refusé de transmettre aux membres du C.A. l'intégralité des documents émanant des centres et des départements.

L'autorisation de signature du contrat a été votée par les représentants de l'état, ceux du patronat de la filière agro-alimentaire (8) et par un représentant élu (C.F.T.C.) du personnel. Les 4 autres représentants élus du personnel (C.G.T. et C.F.D.T.) ainsi que les 2 représentants des salariés de l'agro-alimentaire ont, par leur absence volontaire, refusé de cautionner cette manipulation: ceux-là mêmes qui imposent ce contrat de dupes viennent le faire légitimer par un conseil qu'ils contrôlent.

Comme si ce contrat n'était qu'une péripétie pour l'avenir de l'Institut, la Direction invite maintenant les personnels à se mobiliser pour la célébration du Cinquenaire Nous disons quant à nous: pour que ce cinquantième anniversaire soit celui d'un Institut National de la Recherche Agronomique continuant de répondre, dans son domaine, aux vrais défis d'aujourd'hui et de demain, en France et dans le Monde

M. D'AUBERT, LA VACHE FOLLE ET LE CONTRAT D'OBJECTIFS À L'INRA.

Communiqué de presse

Dans une rencontre officielle avec la Fédération de l'Education, la Recherche et la Culture C.G.T. (9 avril 1996),

le Secrétaire d'Etat à la Recherche, M. d'Aubert, s'est plaint du peu de travaux I.N.R.A. sur la question de la "vache folle" (repris par plusieurs communiqués à la presse, cf le Figaro du 12 avril par exemple).

La réponse faite par un membre de la délégation, C.G.T.-I.N.R.A., est qu'à fonctionner dans l'urgence, dans l'immédiat e surtout, dans la recherche à tout crin de recettes améliorant la compétitivité de "la filière" (I.A.A. et agricole), la place de! travaux visant la satisfaction des intérêts généraux de la population (et non le profit de quelques uns) est réduite à la portion congrue...

Face à l'exiguïté budgétaire de ces dernières années, aux pressions politiques et économiques, il n'est pas très étonnant que les décideurs de programme à l'I.N.R.A. aient orienté leurs choix vers les créneaux économiques les plus porteurs négligeant ce qui, il y a une dizaine d'années, ne semblait pas un problème préoccupant pour la France. Pourtant des propositions de recherches sur les PRIONS avaient été faites par des chercheurs de l'I.N.R.A. ou associés à l'I.N.R.A. (E.N.V. d'Alfort)... Ces décideurs n'ont pas jugé utile d'y répondre positivement. A partir du moment où les choix de programmes sont guidés en tout premier lieu par des critères d'ordre économique et non ceux relatifs au bien-être général de la population - comme par exemple la santé publique - il faut s'attendre à ce genre de dérives ou d'omissions!

Le contrat d'objectifs encourage cette dérive en favorisant les recherches à court terme, sur des objectifs limités, de nature très économique, impulsant la déstructuration du service public de recherche agronomique. C'est entre autre pour cela que la C.G.T.-I.N.R.A. s'oppose au contrat d'objectifs Etat-I.N.R.A. que les deux tutelles (Ministère de la Recherche et Ministère de l'Agriculture) s'acharnent, avec la complicité de l'actuelle direction de l'Institut, à imposer.

Les restrictions en moyens humains et matériels de ces dernières années ont forcé l'I.N.R.A. à redéployer des postes y compris au détriment d'équipes associées dans les écoles vétérinaires, privant de leurs moyens de recherche certains qui avaient démarré des travaux sur les encéphalopathies, décourageant d'autres dans leurs projets scientifiques sur ces questions. Cette logique est inscrite dans le contrat d'objectifs Etat-I.N.R.A. Cette logique la C.G.T.-I.N.R.A. la refuse et appelle tous les agents à s'y opposer avec un certain succès jusqu'ici!

Quand un ministre de Grande-Bretagne déclare que les intérêts économiques des éleveurs de bovins sont à prendre tout autant en considération que les risques pour la santé de l'homme découlant de l'encéphalopathie bovine spongiforme (ESB), on frémit... Mais c'est pourtant cette logique là - l'argent prime tout - qui structure le contenu du contrat d'objectifs; l'I.N.R.A. Notre logique c'est que l'état doit pourvoir à des moyens conséquents pour la recherche publique, pour qu'elle évite les coupes sombres aboutissant à des impasses (C.N.R.S....) et des choix qui pourraient, a posteriori, se révéler dramatiques, pour pouvoir répondre à terme, au mieux, aux intérêts de tous. Ce n'est pas en focalisant sur des problème conjoncturels ou purement économiques qu'on se dispose pour le faire.

D'ailleurs en nommant un seul I.N.R.A. sur 24 experts, les 3 ministères (17 avril, Agriculture, Recherche, Santé) ont-ils réellement la volonté d'inciter l'I.N.R.A. à faire des recherches sur l'ESB et les prions ou veulent-ils punir l'I.N.R.A.? A moins que la "vache folle" soit un moyen supplémentaire pour faire avaler de la "vache enragée" à l'I.N.R.A. et déstabiliser u institut **public** scientifique et technologique.... pour l'exemple?

Saint-Cyr l'Ecole, le 19 avril 1996

A l'initiative de plusieurs députés de la majorité gouvernementale, deux propositions de loi viennent d'être déposées en vue de remettre en cause le droit de grève pour les salariés des services publics. Comment ne pas voir dans ces initiatives une tentative de museler le mouvement social susceptible de s'opposer à la nouvelle cure d'austérité annoncée par le gouvernement et à la déréglementation des services publics qui est en cours. Le droit de grève est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Il est déjà trop réglementé dans les services publics. La commission exécutive de la CGT tient à mettre solennellement en garde le gouvernement contre toute velléité de restreindre la liberté pour les salariés, d'exercer leurs droits légitimes pour défendre leurs revendications, et notamment le droit de grève. Donner suite à ces projets de loi s'exposerait immanquablement à une mobilisation immédiate de toutes les forces de la CGT pour construire les conditions d'une riposte unitaire exemplaire.

DROIT DE GRÈVE : PAS TOUCHÉ
 Déclaration de la commission exécutive de la CGT

PROPOSITIONS 1996
 C'est l'année
 du congrès...
 Pensez à payer
 vos cotisations...
 C'est vital pour le
 travail collectif.

Le SNTRS-CGT rassemble
 toutes les catégories de personnels de la recherche :
CHERCHEURS - ITA - THESARDS - CDD - CES
 du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA.

**EN
 ADHERANT
 AU
 SNTRS-CGT
 vous
 participez**

- à L'ACTION COLLECTIVE, pour vos droits (salaire, carrière, retraite, conditions de travail...)
- à LA DEFENSE et au DEVELOPPEMENT de LA RECHERCHE PUBLIQUE
- à LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE et du PLURALISME
- au DEVELOPPEMENT D'UN SYNDICALISME réellement INDEPENDANT

Vous pouvez et vous devez y contribuer

Que vous soyez chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, thésards, CDD, CES, vous avez votre place dans le SNTRS-CGT

Adhérez

CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS ADMINISTRATIFS THESARDS	J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.
RESTEZ VOUS-MEMES, SYNDIQUEZ-VOUS A UN SYNDICAT Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire	NOM : Prénom :
	Corps et grade :
	Adresse du labo :

	A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 69 07 60 13 Fax : 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.

1996

C.A.P.

Avec le SNTRS-CGT
DEFENSE des DROITS INDIVIDUELS
et COLLECTIFS !



DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE
DEFENSE DES GARANTIES STATUTAIRES
REPRESENTATION DES CHERCHEURS ET DES ITA
COMMISSION DE REFORME
REFUS OU RETARD DE TITULARISATION
ECHELONS ACCÉLÉRÉS
CHANGEMENTS DE GRADES
CHANGEMENTS DE CORPS
MUTATIONS
DÉTACHEMENTS
RECOURS INDIVIDUELS

I.T.A., Chercheurs,

**En défendant vos droits individuels
vous défendez les droits collectifs.**

Carrières, Mobilités, Formation, Primes de Recherche, Conditions de travail :

Saisissez les élus SNTRS-CGT à la CAP

Agissez avec la CGT

VOTEZ ET FAITES VOTER
pour les listes présentées par le
SNTRS-CGT

Début du scrutin le 2 JUILLET et limite de réception des votes le 11 SEPTEMBRE 1996
Votez dès réception de votre matériel.